

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 59

MONTRÉAL, LE VENDREDI 19 MARS 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

L'Inde, un an plus tard

Il y a un an jour pour jour, le BJP (le parti nationaliste hindou) prenait le pouvoir en Inde par la peau des dents. Une année, contre toute attente, d'apaisement dans les relations indo-pakistantaises, en dépit des tests nucléaires effectués en mai dernier dans le désert du Rajasthan. Mais aussi une année de violence fanatique inégalée contre la minorité chrétienne du pays. Un bilan (très) paradoxal.

Pouvait-on s'attendre à autre chose de la part de ce BJP d'essence xénophobe, antimusulmane, tenant d'un hindouisme pur et dur? A peine venait-il de prendre le pouvoir à Delhi, soutenu par une coalition bancroche de petits partis régionaux, qu'il procédait à cinq essais nucléaires sous le nez du Pakistan, qui répliquait quelques semaines plus tard, réveillant aux quatre coins de la planète la peur d'une conflagration nucléaire.

Pourtant, presque un an plus tard, les relations entre cette Inde hindouiste et ce Pakistan musulman sont infiniment plus stables, ou moins tendues, que s'y attendaient les observateurs. Et le conflit au sujet du Cachemire, pour lequel les deux pays se sont fait la guerre deux fois depuis la partition de 1947, est à son plus tranquille depuis plusieurs années. Avec le résultat que l'Inde et le Pakistan, couvés par d'importants efforts de médiation américains, se rapprochent aujourd'hui, lentement mais sûrement, de la signature du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

Plus concrètement, deux événements sont venus mettre récemment en lumière cette volonté de réchauffement de la part d'un gouvernement indien dont on n'en attendait pas tant.

En janvier, le premier ministre Atal Behari Vajpayee tenait tête à l'un de ses alliés les plus fanatiques, le parti Shiv Sena, qui réclamait au nom de son credo «nationaliste» l'annulation d'une tournée en Inde d'une équipe pakistanaise de cricket — qui est dans le sous-continent ce que le hockey est au Canada. En faisant du sport un instrument du politique, la polémique a acquis un poids de symbolisme qui a défrayé la chronique en Inde pendant un bon moment. Le mois suivant, M. Vajpayee, dans un geste non moins symbolique, prenait prétexte de l'inauguration de la première liaison d'autobus reliant les deux pays depuis l'indépendance pour se rendre au Pakistan y rencontrer le premier ministre Nawaz Sharif. Une visite inédite en dix ans qu'un journaliste pakistanaise, emporté par son enthousiasme, n'a pu s'empêcher dans les pages du journal *The News* de comparer à «la chute du mur de Berlin».

Le BJP ne s'est pas pour autant mué au cours des douze derniers mois en un modèle d'ouverture et de tolérance. Il y a dans l'apaisement de ses relations avec le Pakistan le froid calcul électoraliste d'un gouvernement contraint à une certaine modération face à la remontée du vieux parti du Congrès, emmené par Sonia Gandhi, veuve de Rajiv, assassiné en 1991, et héritière — italienne — de la dynastie des Nehru. Aussi, des scrutins tenus en décembre dernier et à l'issue desquels le BJP a perdu le pouvoir dans l'Etat du Rajasthan et dans le territoire de Delhi ont sonné le réveil d'un premier ministre dont la survie du gouvernement n'a jamais tenu qu'à un fil et dont les analystes n'arrêtent pas de prédire la chute.

M. Vajpayee est un très vieux routier de la politique indienne — élu la première fois au Parlement dans les années 50 —, dont on disait à son arrivée au pouvoir qu'il était miné par l'indécision, manipulé par son aile radicale, qu'il était un «Boris Eltsine indien». Se donnant des airs de modéré, il est aujourd'hui perçu, un sondage récent du *Times of India* le confirme, comme le seul capable de faire en sorte que le BJP ne perde pas le pouvoir.

Ses critiques disent, justement, qu'il n'en a que les airs. Que sous son pragmatisme, M. Vajpayee, produit de la mouvance fondamentaliste du BJP, n'a pas renoncé à ses convictions idéologiques. Aussi, pendant que les relations se sont améliorées avec le Pakistan, son gouvernement ne s'est indigné qu'en termes délavés face à l'incroyable vague de violence dont a fait l'objet la minorité chrétienne du pays (23 millions de personnes, surtout catholiques) aux mains de groupes extrémistes hindous.

Plus de 130 attaques depuis l'arrivée du BJP: c'est davantage en un an que pendant les cinquante années précédentes. La majorité des attaques se sont produites, avec un mauvais sens de l'ironie, dans le Gujarat, l'Etat où est né Gandhi. L'horreur a culminé fin janvier lorsque, dans l'Etat d'Orissa, ont été brûlés vifs dans leur voiture un missionnaire australien, qui travaillait dans une léproserie depuis 34 ans, et ses deux jeunes fils.

Les fondamentalistes accusent les prêtres de forcer les hindous à se convertir au christianisme. Pourtant, les chrétiens ne représentent que 2,4 % de la population, contre 2,8 % en 1990. Il y a surtout le fait, derrière ce prétexte des conversions, que ces groupes extrémistes, souvent issus des hautes castes, comme l'est du reste le BJP, n'acceptent pas que ces prêtres contestent le système des castes et encouragent l'expression de leurs droits auprès des intouchables auxquels ils viennent en aide. Dérive paranoïaque dans un pays où 80 % de la population adhère à l'hindouisme. Et qui a fait en 1997 des funérailles nationales à mère Teresa.

IDÉES

La chronique de Normand Baillargeon: Plus que quatre dodos... , page A 9



MONTRÉAL

Les moutons noirs du MEMO risquent l'expulsion, page A 3



PLAISIRS

Un nouvel an se lève sur l'Iran, page B 1

EXCLUSIF

Soupçons sur la Régie de l'énergie

La ministre de la Justice est saisie d'une demande d'enquête pour élucider d'apparents conflits d'intérêts

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Centre d'études sur les industries réglementées (CESIR) vient de demander au procureur général du Québec, Linda Goupil, de nommer un procureur-enquêteur, indépendant du gouvernement, pour faire la lumière sur la façon douteuse utilisée par Québec pour nommer les régisseurs de la nouvelle Régie de l'énergie.

La plainte formelle, signifiée avant-hier au procureur général par le CESIR, un centre affilié à la faculté de droit de l'université McGill, vise au tout premier chef la situation de présumé conflit d'intérêts dans laquelle se trouvait alors le président du comité de sélection, créé le 12 février

1997 par le gouvernement pour choisir les membres de la future Régie qui venait d'être créée par une loi de l'Assemblée nationale. Le président de ce comité de sélection était Michel Clair, sous-ministre en titre du ministère des Ressources naturelles et ancien ministre dans le cabinet de René Lévesque.

Au moment où M. Clair présidait au début de 1997 l'examen des candidatures à la Régie, qui allait superviser Hydro-Québec en vertu des règles du droit administratif, il était lui-même membre d'office du conseil d'administration de la première société d'Etat québécoise, alléguant la requête pour enquête.

Il en a été de même pour son successeur, Jean-Paul Beaulieu, qui s'est retrouvé lui aussi membre d'office du conseil d'administration d'Hydro-Québec en tant que sous-

ministre des Ressources naturelles et qui a succédé à Michel Clair à la présidence du comité de sélection des membres de la future Régie. Cette dernière va devoir souvent statuer directement et indirectement sur des éléments de politique de ce ministère.

La plainte adressée au procureur général allègue une situation encore plus explosive dans le cas de Michel Clair, aujourd'hui président-directeur général d'Hydro-Québec International, parce qu'il a vraisemblablement négocié les conditions de son arrivée au sein d'Hydro-Québec International au moment même où il présidait le comité de sélection des futurs régisseurs responsables de contrôler les politiques et projets d'Hydro-Québec.

VOIR PAGE A 10: SOUPÇONS



Guy Taillefer

En janvier, le premier ministre Atal Behari Vajpayee tenait tête à l'un de ses alliés les plus fanatiques, le parti Shiv Sena, qui réclamait au nom de son credo «nationaliste» l'annulation d'une tournée en Inde d'une équipe pakistanaise de cricket — qui est dans le sous-continent ce que le hockey est au Canada. En faisant du sport un instrument du politique, la polémique a acquis un poids de symbolisme qui a défrayé la chronique en Inde pendant un bon moment. Le mois suivant, M. Vajpayee, dans un geste non moins symbolique, prenait prétexte de l'inauguration de la première liaison d'autobus reliant les deux pays depuis l'indépendance pour se rendre au Pakistan y rencontrer le premier ministre Nawaz Sharif. Une visite inédite en dix ans qu'un journaliste pakistanaise, emporté par son enthousiasme, n'a pu s'empêcher dans les pages du journal *The News* de comparer à «la chute du mur de Berlin».

Le BJP ne s'est pas pour autant mué au cours des douze derniers mois en un modèle d'ouverture et de tolérance. Il y a dans l'apaisement de ses relations avec le Pakistan le froid calcul électoraliste d'un gouvernement contraint à une certaine modération face à la remontée du vieux parti du Congrès, emmené par Sonia Gandhi, veuve de Rajiv, assassiné en 1991, et héritière — italienne — de la dynastie des Nehru. Aussi, des scrutins tenus en décembre dernier et à l'issue desquels le BJP a perdu le pouvoir dans l'Etat du Rajasthan et dans le territoire de Delhi ont sonné le réveil d'un premier ministre dont la survie du gouvernement n'a jamais tenu qu'à un fil et dont les analystes n'arrêtent pas de prédire la chute.

M. Vajpayee est un très vieux routier de la politique indienne — élu la première fois au Parlement dans les années 50 —, dont on disait à son arrivée au pouvoir qu'il était miné par l'indécision, manipulé par son aile radicale, qu'il était un «Boris Eltsine indien». Se donnant des airs de modéré, il est aujourd'hui perçu, un sondage récent du *Times of India* le confirme, comme le seul capable de faire en sorte que le BJP ne perde pas le pouvoir.

Ses critiques disent, justement, qu'il n'en a que les airs. Que sous son pragmatisme, M. Vajpayee, produit de la mouvance fondamentaliste du BJP, n'a pas renoncé à ses convictions idéologiques. Aussi, pendant que les relations se sont améliorées avec le Pakistan, son gouvernement ne s'est indigné qu'en termes délavés face à l'incroyable vague de violence dont a fait l'objet la minorité chrétienne du pays (23 millions de personnes, surtout catholiques) aux mains de groupes extrémistes hindous.

Plus de 130 attaques depuis l'arrivée du BJP: c'est davantage en un an que pendant les cinquante années précédentes. La majorité des attaques se sont produites, avec un mauvais sens de l'ironie, dans le Gujarat, l'Etat où est né Gandhi. L'horreur a culminé fin janvier lorsque, dans l'Etat d'Orissa, ont été brûlés vifs dans leur voiture un missionnaire australien, qui travaillait dans une léproserie depuis 34 ans, et ses deux jeunes fils.

Les fondamentalistes accusent les prêtres de forcer les hindous à se convertir au christianisme. Pourtant, les chrétiens ne représentent que 2,4 % de la population, contre 2,8 % en 1990. Il y a surtout le fait, derrière ce prétexte des conversions, que ces groupes extrémistes, souvent issus des hautes castes, comme l'est du reste le BJP, n'acceptent pas que ces prêtres contestent le système des castes et encouragent l'expression de leurs droits auprès des intouchables auxquels ils viennent en aide. Dérive paranoïaque dans un pays où 80 % de la population adhère à l'hindouisme. Et qui a fait en 1997 des funérailles nationales à mère Teresa.

Paris célèbre



Le président français Jacques Chirac (à droite) et le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, se sont arrêtés le temps d'une photo et d'un air de guitare, hier, durant l'inauguration du Salon du livre de Paris.

«Vive le Québec livres!»

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

On n'aura probablement jamais autant parlé du Québec en France, du moins depuis la célèbre visite d'un certain général français, qu'à l'occasion du Salon du livre de Paris inauguré hier en grande pompe par le premier ministre québécois, Lucien Bouchard, et le président français, Jacques Chirac. Impossible hier d'acheter un quotidien ou un magazine sans tomber sur les 16 pages consacrées à la littérature québécoise dans *Liberation*, les 8 du quotidien *Le Monde*, les 14 du *Nouvel Observateur*, les 10 de *L'Express*, et ainsi de suite. Comme si, après des années d'indifférence tranquille, le virus québécois avait soudain envahi l'Hexagone.

Devant plusieurs centaines d'écrivains et de personnalités des mondes du livre québécois et français, Jacques

Chirac et Lucien Bouchard ont vainement essayé de bouquiner pendant près d'une heure sous les projecteurs de la télévision avant de se retrouver au beau milieu de l'espace consacré au Québec, qui occupe 30 % de la surface du Salon. Pendant six jours, ce sont plus de 220 000 personnes qui devraient défiler au parc des Expositions de la porte de Versailles.

Côte à côte, Lucien Bouchard et Jacques Chirac ont assisté au spectacle d'un couple d'acrobates sur corde lisse qui s'est achevé dans une pluie de mots qui avait des allures de chute de neige. Les flocons étaient en réalité de petits bouts de papier blanc sur chacun desquels était inscrit un mot différent du dictionnaire.

VOIR PAGE A 10: «QUÉBEC LIVRES»

Autres textes en pages A 5 et A 10

POLITIQUE

Le procureur de la CAI doutait de son enquête, révèle Chevrette



À lire en page A 5

Réforme de l'assurance-emploi

Les femmes et les jeunes écopent

Pierre Pettigrew ne promet aucun correctif immédiat

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La dernière réforme de l'assurance-emploi a frappé de façon particulière les femmes et les jeunes, confirme le rapport de contrôle et d'évaluation du régime rendu public hier à Ottawa. Malgré cela, le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, estime manquer encore d'informations suffisantes, surtout sur la situation des femmes, pour envisager des correctifs immédiats.

Le rapport, que le ministre a en main depuis décembre, démontre pourtant qu'un des éléments centraux de la réforme, i.e. l'adoption d'une norme d'admissibilité basée sur les heures et non sur les semaines travaillées, a largement contribué à une chute du nombre de femmes et de jeunes prestataires réguliers entre 1995-96 et 1997-98.

«Les demandes présentées par les femmes ont chuté de 20 %, comparativement à 16 % pour les hommes. Les femmes travaillent en moyenne moins d'heures par semaine, de sorte qu'il leur faut plus longtemps pour être admissibles aux prestations. Les différences au niveau des régimes de travail pourraient également expliquer la baisse de 27 % chez les prestataires de moins de 25 ans, comparativement à celle de 8 % chez les 45-54 ans», notent les auteurs.

Ils expliquent que «les jeunes ont tendance à changer d'emploi plus souvent que les travailleurs âgés et à dépendre davantage d'emplois à temps partiel. Le nombre restreint d'heures de travail qu'offrent ces emplois entraîne une baisse des demandes».

M. Pettigrew hésite à tirer des conclusions, notant qu'un nombre important de femmes ont trouvé des emplois au cours de la dernière année. Selon lui, le rapport ne permet pas de démêler les faits. Il se contente donc, pour l'instant, de demander à ses fonctionnaires d'éclaircir la question.

VOIR PAGE A 10: RÉFORME

Le cœur de Mara est un violon

Le *Chihuahua*, son tout premier disque paru au début de février, a fait clapoter d'aise les critiques dans leurs mares respectives. Normal: cet album-là est un printemps pour l'oreille, éclaté comme un bourgeon, juteux de fraîche sève, bien planté dans les bonnes terres du folklore et du country. Ce soir, Mara Tremblay l'apporte pour la première fois sur scène, au Cabaret. L'histoire à succès de l'année? L'intéressée ne veut rien d'autre du vedettariat qu'acheter une maison à la campagne et retrouver son violon.

SYLVAIN CORMIER

Elle est un peu énervée, Mara. «Je me suis chicanée avec Victor en me levant, et j'aime pas ça», lâche-elle tout de go en entrant dans le café de la rue Laurier. Victor, c'est le Monsieur Balloune de la neuvième chanson de l'album, le garçon «beau comme la terre» qui est «né de larmes et d'euphorie dans une lutte éniérée» il y a trois ans. En pleine phase du «Non!» impérial, le Victor. «Je suis pas habituée à imposer des limites, murmure la monoparentale, très embêtée. C'est pas naturel pour moi, les barrières.»

Mara Tremblay naquit elle-même à Hauterive il y a presque trente ans, en 1969, en plein début d'un temps que l'on croyait nouveau, enfant très librement issue de pa-

rents plutôt hippies dans le genre. «J'ai grandi sous les grandes jupes granola de ma mère...» Le paternel, un «ziganeux de musique» qui tâta de la guitare, du violon et du piano en plus d'ouvrir la notoire taverne de L'Inspecteur Epingle, fut longtemps le meilleur copain de Plume. Belle ambiance pour la puériculture. On imagine ça d'ici. Pot, bière et musique autour du berceau. Surtout la musique, en fait. Toutes sortes de musiques. «Du Doors, du Bob Dylan, des Cajuns insoupçonnés, Clifton

Chénier, il n'y a rien que je n'ai pas entendu ou chanté.» Y compris tout Hank Williams, l'idole du père. Cela marque, une enfance bercée par *Lovesick Blues*. «C'était jamais de la musique à la mode. J'ai compris vite que le country, c'était



Personne n'a découvert ni modelé Mara Tremblay selon les paramètres des programmeurs de radio.

VOIR PAGE A 10: MARA

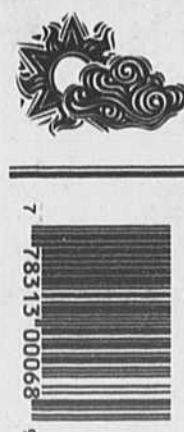
MÉTÉO

Montréal Nuageux avec éclaircies.
Max: 3 Min: -1
Québec Nuageux avec éclaircies.
Max: 2 Min: -2
Détails, page A 6

INDEX

Annonces A 4 Les sports B 6
Avis publics B 6 Montréal A 3
Culture B 9 Mots croisés A 4
Économie A 6 Plaisirs B 1
Éditorial A 8 Politique A 5
Le monde B 7 Télévision B 8

www.ledevoir.com



LES ACTUALITÉS

Débrayage illégal de 79 agents samedi dernier

Sévère punition pour les agents de la paix de RDP

32 gardiens de prison sont congédiés

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

À la suite de la manifestation mouvementée des agents de la paix du centre de détention Rivière-des-Prairies samedi dernier, le ministère de la Sécurité publique a décidé de ne pas faire de quartiers. Hier matin, 32 agents de la paix qui avaient participé à ce débrayage illégal ont reçu par huissier un avis de congédiement. Surpris par la sévérité de cette sanction, le syndicat des agents de la paix a toutefois choisi de garder son calme et de rencontrer hier, comme il était prévu, la direction de l'établissement pour discuter de la façon dont sont effectués les compressions budgétaires à Rivière-des-Prairies.

C'est la suppression d'une dizaine d'emplois de fin de semaine qui a mis le feu aux poudres samedi dernier. La direction de l'établissement a décidé de prolonger le quart de nuit des 15 agents en poste les samedis et dimanches de 9h jusqu'à 11h, au moment où les 30 agents du quart de jour prennent la relève. Le syndicat ne s'oppose pas à cette mesure à la condition que les détenus restent dans leur cellule jusqu'à ce qu'il y ait 30 gardiens en poste. Ce à quoi s'oppose la direction.

Samedi dernier, sur le coup de 9h, au moment où les gardiens doivent ouvrir les portes des cellules pour faire sortir les détenus, ce sont plutôt 79 agents qui ont décidé de sortir. Les détenus sont restés enfermés sous la sur-

veillance de six cadres qui ont dû assurer seuls la sécurité de l'établissement, jusqu'à ce que la Sûreté du Québec arrive en renfort une heure plus tard.

À l'extérieur, la confrontation entre les agents de la paix et les policiers de l'escouade antiémeute a tourné à l'affrontement et cinq agents ont été blessés. Le Conseil des services essentiels est intervenu pour forcer les agents à rentrer au travail, et l'employeur a décidé samedi de suspendre 34 d'entre eux. Hier, 32 agents, soit cinq employés permanents et 27 employés surnuméraires, ont reçu leur avis de congédiement pour avoir débrayé illégalement. D'autres sanctions pourraient être appliquées pour les 47 autres agents.

«Je crois que c'est la première fois au Québec qu'il y a un congédiement massif d'agents par le gouvernement. C'est démesuré», a déclaré le vice-président du syndicat, Daniel Legault. Les agents de la paix ont mis la sécurité du public en danger, rétorque le ministère. L'exécutif syndical a dit avoir eu beaucoup de mal à dissuader ses membres de débrayer une nouvelle fois en réaction aux sanctions. Celui-ci a plutôt choisi de se rendre, comme prévu, à la rencontre avec les représentants du ministère de la Sécurité publique, des Services correctionnels du Québec et de la direction du centre de détention.

Au moment de mettre sous presse, les pourparlers se poursuivaient toujours. Le syndicat doit rencontrer ses membres la semaine prochaine pour leur faire part des négociations avec l'employeur et décider du plan d'action.

Consultation nationale sur l'eau

Québec songe à exporter son eau, malgré l'avis des autres provinces

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le gouvernement souverainiste du Québec serait actuellement prêt à considérer une demande d'exportation d'eau en vrac par navire-citerne même si la vaste majorité des provinces canadiennes et le gouvernement fédéral sont d'avis qu'un seul précédent de ce genre risquerait de leur faire perdre leur compétence constitutionnelle en faisant des eaux en vrac un objet de commerce sans contrainte en vertu des règles de l'ALENA.

«S'il y avait une demande, nous serions prêts à la considérer», a déclaré, hier au Devoir, Georges Roberge, qui représentait le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) à la consultation nationale sur l'eau, menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. M. Roberge a dit ne connaître aucune exigence réglementaire, environnementale, faunique ou patrimoniale qui pourrait contraindre de telles exportations, de sorte que le Québec aurait peu de moyens de refuser un premier permis dont le Canada anglais, avec une rare unanimité, tente de stopper actuellement l'émission.

La veille, le MIC avait exposé sa position devant la commission sur l'eau. Selon M. Roberge, le Québec s'en tient à l'état actuel du droit sur cette question, c'est-à-dire sur ce que disent les traités internationaux. Ces derniers, dit-il, comme l'ALENA, disent que *«l'eau est de commerce international libre dès qu'elle devient un produit commercial»*. C'est ce qui explique, ajoute-t-il, que

les eaux embouteillées sont exportées comme toute autre marchandise, et ce serait le cas, précise-t-il, *«de gros volumes transportés par citernes, qu'il s'agisse de camions ou de navires»*.

Mais les mêmes traités, ajoute le porte-parole du MIC, ne considèrent pas comme un produit commercial les eaux qui seraient transportées par pipeline ou par la déviation de cours d'eau.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté une loi pour pouvoir interdire toute exportation massive de ses eaux brutes et éviter qu'elles ne deviennent un objet d'exportation libre après avoir été aux prises avec des permis qu'il a fait annuler. Il est poursuivi par les promoteurs. L'Ontario a de son côté négocié le retrait d'un permis formellement autorisé l'an dernier.

Devant la multiplication des projets, Ottawa vient de demander aux provinces d'adopter des moratoires législatifs pour interdire toute exportation en vrac avant qu'un fâcheux précédent ne soit posé, y compris à l'endroit des exportations en vrac par navire-citerne.

Le Québec boude ce sursaut du nationalisme canadien même si, ultimement, la proposition fédérale vise à protéger la compétence législative des provinces et la sienne!

Dernière expression de cette stratégie fédérale, la Commission mixte internationale (CMI) tenait audience mercredi soir à Montréal devant une salle presque vide, la commission n'ayant pas jugé bon d'annoncer sa venue.

La plupart des personnes présentes ont souligné, y compris d'ailleurs la représentante d'Environnement Canada, que l'eau est une richesse collective, publique et patrimoniale et qu'elle ne saurait être privatisée, accaparée par les promoteurs comme un objet de commerce, ce qui a quelque peu éberlué les membres américains de la commission devant une telle unanimité.

La porte-parole de la coalition Eau Secours, Louise Vandelay, qui partage ce point de vue, a ajouté pour sa part que le mandat octroyé par Ottawa et Washington à la CMI débordait à au moins un point de vue son mandat, tel que défini dans le traité de 1909. Ottawa et Washington ont ainsi demandé l'avis de la commission non seulement sur la manière de gérer les eaux limitrophes, relevant du traité, mais aussi sur les exportations et dérivations d'eaux brutes qui seraient puisées en dehors de la zone limitrophe, couverte par le traité. Ce à quoi les commissaires n'ont rien répondu.

EN BREF

Division entre grévistes en vue à la CBC

Toronto (PC) — La situation s'embrouille à Radio-Canada-CBC alors que les journalistes, sur le point de rejoindre leurs collègues techniciens en grève (hors Québec et Moncton), estiment que les négociations progressent, ce qui pourrait ultimement diviser les deux groupes de travailleurs. Si l'un des syndicats obtient ce que l'autre s'est vu refuser, *«ce sera la guerre»*, a indiqué Marc Zahab, membre du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCCEP), qui représente les 2000 techniciens en grève depuis un mois. *«Si la direction veut vraiment préserver la paix, comment va-t-elle pouvoir offrir à un groupe ce qu'elle refuse à l'autre?»* Les négociations entre les techniciens et la société d'État ont à peine progressé depuis le début du conflit qui affecte tout le réseau, hormis les stations du Québec et de

Moncton. En fin de journée, le SCCEP a soumis à la partie patronale une proposition d'entente destinée à apaiser les différends les plus importants et à faciliter le retour au travail. Le SCCEP réclame maintenant des augmentations de salaire de 9,5 % réparties sur trois ans, après avoir d'abord demandé des hausses de 15 %. Quant aux 3300 journalistes et annonceurs de Radio-Canada membres de la Guilde canadienne des médias, ils peuvent légalement débrayer, tout comme l'employeur est désormais en mesure de décréter un lock-out. La Guilde a préféré reporter le déclenchement de la grève, estimant que les négociations progressaient puisqu'elles portent maintenant sur les salaires. La société d'État a prévu un plan d'urgence en cas de débrayage des journalistes, mais a refusé d'en dévoiler les détails. Jusqu'ici, les rapports sont restés amicaux entre les techniciens sur les piquets de grève et les journalistes qui doivent entrer au travail escortés par des gardiens de sécurité, a confié un annonceur de la radio, Bernie McNamee.

Le CIO

le massacre de RACA

la fusion dans le Mouvement DESJARDINS.

Trois dossiers, un

POINT COMMUN:

le MANQUE DE TRANSPARENCE.

Pour le premier, on réfute qu'il y ait eu corruption; pour le deuxième, la politique l'emporte encore sur le judiciaire; pour le troisième, on promet des explications.

ÇA SE PASSAIT MERCREDI AU

Téléjournal / Le Point

avec STÉPHAN BUREAU

SOYEZ-Y À

22h

EN SEMAINE

Radio-Canada
Télévision

loto-québec résultats

649 Tirage du 99-03-17
7 9 12 30 41 44
Numéro complémentaire: 24

GAGNANTS	LOTS	MONTEPOT
6/6	2	2 500 000,00\$
5/6+	8	84 877,90\$
5/6	307	1 769,40\$
4/6	17 688	58,80\$
3/6	328 545	10,00\$

Ventes totales: 17 360 608\$
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000\$

419 Tirage du 99-03-17

2 14 18 31 36 47
Numéro complémentaire: 40

GAGNANTS	LOTS	MONTEPOT
6/6	0	1 000 000,00\$
5/6+	1	50 000,00\$
5/6	24	500,00\$
4/6	1 089	50,00\$
3/6	18 713	5,00\$

Ventes totales: 525 578,50\$

Extra Tirage du 99-03-17

NUMÉROS	LOTS	MONTEPOT
916406	100 000	\$
16406	1 000	\$
6406	250	\$
406	50	\$
06	10	\$
6	2	\$

TVA. le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MA DIVINE CLÉMENTINE

BOUTIQUE Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274 2442

LE DEVOIR

MONTREAL

En Amérique du Nord

Pas de café «équitable» dans les supermarchés

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les produits dits «équitable» n'ont pas encore trouvé leur place dans les supermarchés d'Amérique du Nord, tandis qu'ils sont largement à la disposition du consommateur aux Pays-Bas et en Suisse. C'est ce qu'ont voulu faire savoir Laure Waridel et Sara Teitelbaum, deux jeunes Québécoises de l'organisme Équiterre, qui fait la promotion de ce type de commerce. Les deux femmes sont de retour d'un séjour d'un mois en Europe, et elles rendaient public cette semaine un rapport sur la situation du commerce équitable aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse et en France.

En Suisse, par exemple, 13 % des bananes vendues sur le marché proviennent du commerce équitable, ainsi que 5 % du café. Aux Pays-Bas, les produits équitables occupent 2,5 % du marché du café et 5 % de celui des bananes. En Amérique du Nord, seulement 0,05 % du café consommé provient du commerce équitable, et il ne se vend pas de bananes suivant cette route. Rappelons que les produits du commerce équitable proviennent de coopératives de paysans, qui peuvent ainsi écouler leur production à des coûts plus raisonnables, en suivant une chaîne d'intermédiaires réduite. Le revenu initial retenu par les paysans y est beaucoup plus important qu'en vertu de la route traditionnelle du café ou des bananes.

En Europe, la pratique du commerce équitable a été amorcée dans les années 60. Les églises néerlandaises et allemandes y ont notamment investi, respectivement, un million de dollars et un million de marks. Au Canada, ce n'est qu'en 1994 que les premières initiatives de commerce équitable ont vu le jour. «Nous avons eu un budget de 170 000 \$ en cinq ans», constate Bob Thomson, de Fair Trade Mark Canada, organisme de certification du commerce équitable. Cinquante-cinq pour cent de ces fonds proviennent de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Pour se tailler une place sur le marché, les promoteurs du café et des produits équitables font face à des géants, qui investissent massivement dans des campagnes de publicité. Aussi, certaines entreprises, comme A.L. Van Houtte, préfèrent mener des campagnes de parrainage d'enfants plutôt que de s'impliquer dans le commerce équitable. «Ils veulent prendre d'une main et donner de l'autre», constate Mme Waridel.

Du côté d'Équiterre, on tente également de stimuler les entreprises de torréfaction canadiennes qui pourraient s'intéresser à l'aventure.

Le commerce équitable, souligne Laure Waridel, offre une solution de rechange au développement international. Depuis que ce commerce commence à faire sa voie, constate M. Thomson, les paysans connaissent la qualité de leur café ainsi que le cours du café en Bourse. Même lorsque les coopératives n'écoulent qu'une petite portion de leur production dans le réseau équitable, cette portion augmente leur pouvoir de négociation avec les autres interlocuteurs, notamment les «coyotes», qui leur font crédit parfois à des taux de 200 ou de 300 %. Le café équitable est produit par 300 coopératives établies dans 17 ou 18 pays.

Parmi les ingrédients nécessaires à l'essor du commerce équitable en Amérique du Nord, on retrouve la nécessité de répondre à un éventail de goût, d'attirer l'attention des médias, de rendre les produits plus accessibles, d'obtenir un bon soutien institutionnel et de donner plus de ressources aux organismes de certification.

Commission scolaire de Montréal

Les cinq moutons noirs du MEMO s'exposent à l'expulsion

Au terme d'une infructueuse médiation, il reviendra à l'assemblée générale du Mouvement pour une école moderne et ouverte de sortir le parti du cul-de-sac dans lequel il se trouve depuis la mi-janvier, paralysé par des querelles intestines.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

S'ils ne taisent pas leur dissidence d'ici au 30 avril, les cinq rebelles du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) risquent l'expulsion de leur parti. Un vote en ce sens de l'assemblée générale du parti ferait du coup perdre au MEMO sa majorité à la Commission scolaire de Montréal.

«En s'alliant avec Michel Pallascio et le Regroupement scolaire confessionnel, ces commissaires désavouent des pans entiers du programme même du MEMO, objectifs dûment adoptés par la base, par les membres du MEMO», a expliqué en conférence de presse Yves Paquette, président du parti. «Aussi est-il justifié qu'à ce stade, nous en référons à une assemblée générale au cours de laquelle, à moins d'un ralliement des dissidents, nous allons re-

commander l'expulsion de ces cinq membres. Bref, la porte est encore ouverte, mais elle est en train de se refermer.» Les oppositions au sein du MEMO sont apparues au grand jour à la mi-janvier. Depuis, les cinq dissidents tantôt votent à l'opposé de leurs dix confrères, tantôt sortent de la salle.

Les cinq dissidents reprochent notamment à la présidente de la Commission scolaire de Montréal, Diane De Courcy (et tête de proue du MEMO), son peu d'empressement à enclencher les changements promis après quinze ans passés dans l'opposition. Plus encore, ils voudraient qu'elle réclame avec plus d'insistance à Québec une solution aux écoles francophones surpeuplées qui côtoient des écoles anglophones partiellement inoccupées.

Entre autres recommandations, le médiateur Gilles Charland, directeur québécois du Syndicat de la fonction publique, a suggéré «que soient mis à la disposition des commissaires de chacune des formations, un peu sur le modèle en vigueur à l'Assemblée nationale, du personnel et un budget de recherche au prorata du nombre d'élus pour chaque formation». L'intégration de Robert Cadotte au comité exécutif de la CSDM compte aussi parmi les suggestions du

médiateur, dont le rapport a été accepté par les dix fidèles au MEMO et rejeté par les cinq dissidents.

«Nous passons à la deuxième étape», a expliqué à son tour Diane De Courcy hier. «Le conseil des commissaires sera géré à trois groupes [les «deux» MEMO et le Regroupement scolaire confessionnel]. Nous avons fonctionné au ralenti ces dernières semaines. À compter de maintenant, nous reprendrons notre vitesse de croisière et recommencerons à présenter nos projets tel que prévu.»

«Nous passons à la deuxième étape»

Mme De Courcy soutient que le MEMO est ouvert à la discussion, voire à la confrontation. «Nous devons cependant nous assurer qu'un désaccord ne remette pas en cause un projet collectif. Nous apprenons à des petits de la maternelle à vivre ensemble, nous devons faire de même», a noté Mme De Courcy.

Si les cinq moutons noirs étaient déçus le 30 avril, le MEMO ne compterait plus que dix commissaires, qui affronteraient alors les cinq dissidents et les six représentants du Regroupement scolaire confessionnel.

Le médiateur n'a pas été tendre à l'endroit des dissidents, hier en conférence de presse, à laquelle il s'est présenté aux côtés du groupe des dix. «Les commissaires dissidents se comportent

comme des enfants d'école, ils ne se sont même pas présentés à la rencontre de dimanche. Ils sont majeurs et vaccinés; à eux maintenant de répondre de leurs faits et gestes aux membres du MEMO», s'est enflammé Gilles Charland.

Une somme trop élevée

Robert Cadotte, l'un des cinq dissidents et membre fondateur du MEMO, ne voit pas en quoi le rapport du médiateur aurait pu satisfaire son groupe. «Le personnel politique qu'il souhaiterait voir ajouter représenterait la modique somme de 200 000 \$. C'est beaucoup trop.»

Son admission au comité exécutif n'est pas non plus de nature à le radoucir, note M. Cadotte.

Quant à sa possible expulsion et celle de ses collègues, M. Cadotte a été avare de commentaires, préférant développer davantage sur le sujet la semaine prochaine.

Dans l'immédiat, il se plaint tout de même que l'une des dissidentes se soit fait refuser par le chef de cabinet de Diane De Courcy la liste des membres de son quartier, liste qu'elle souhaitait obtenir pour tâter le pouls de ses troupes. «Pour se faire expulser, il faudrait que l'on reconnaisse l'existence d'une structure démocratique. Et comment pourrait-on en convenir quand l'accès même à la liste de nos membres nous est refusé?», conclut M. Cadotte.

Une bombe oubliée

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Pendant 14 mois, les employés de BioChem Pharma ont côtoyé une bombe. Placée là en novembre 1997, la bombe n'a été retrouvée que le 31 janvier dernier.

C'est ce qu'a révélé le commandant de la division des crimes contre la propriété du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Doug Early, en conférence de presse hier.

Le commandant Early a affirmé que la bombe n'avait pas éclaté parce que le système de mise à feu était défectueux. Il a ajouté que la police n'avait pas réussi à la trouver en novembre 1997 parce qu'elle était située tout près d'une bombe qui avait explosé. Il a soutenu qu'il était alors impossible pour un chien d'être capable de trouver une autre bombe dans cette atmosphère chargée de particules d'explosifs.

C'est le délateur Réal Bastien qui, en janvier dernier, a indiqué aux policiers qu'il restait encore une bombe sur place. Les policiers y sont retournés pour finalement trouver une bombe enfouie dans le sol.

Le 25 novembre 1997, deux bombes ont éclaté à l'usine de BioChem Pharma dans le nord de Montréal, et deux autres au siège social de la firme pharmaceutique, à Laval. Les autorités policières ont réussi à désamorcer une autre bombe.

Le 6 mars 1998, à la fonte des neiges, une autre bombe a été découverte. La bombe trouvée le 31 janvier 1999 est la septième.

«A notre avis, il n'y a plus de bombes sur les lieux», a assuré le commandant Early.

Le Mexique, pays dangereux ?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES ÉTUDIANTS ont marché hier matin jusqu'au consulat du Mexique pour démontrer leur solidarité à l'égard de Pascal Hudon, prisonnier au Mexique après avoir été trouvé en possession de statuettes antiques. Les parents du jeune voyageur, Richard et Jocelyne Hudon, ainsi que Christiane Sauvé, mère du compagnon de voyage de Pascal Hudon, ont également participé à la marche. Les étudiants sont allés porter une lettre au consul mexicain, demandant si les jeunes voyageurs doivent considérer le Mexique comme un pays dangereux.

CHUM

Des médecins réclament la tutelle

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Un groupe de médecins du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) réclame la mise en tutelle immédiate de leur centre universitaire par Québec, convaincu que le conseil d'administration actuel mène le CHUM à sa perte.

Dans une pétition réunissant les noms de près de 200 spécialistes des trois pavillons du CHUM, dont *Le Devoir* a obtenu copie et qu'il reproduit aujourd'hui en page A 8, ces médecins affirment ne plus faire confiance à leurs administrateurs, qu'ils accusent de mener une «action inconsidérée et injustifiée» qui mine l'avenir de l'institution.

Ces médecins en veulent notamment à la décision du conseil d'administration, prise la semaine dernière, d'aller de l'avant avec le transfert, de Notre-Dame à l'Hôtel-Dieu, d'importants équipements de dépistage du cancer du sein sans leur consentement. La direction avait justifié ce transfert important par la création prochaine d'un Centre de référence pour investigation désigné (CRID) sur le cancer du sein à l'Hôtel-Dieu.

«C'était logique d'aller de l'avant dans l'ancien contexte où le CHUM allait se réaliser sur trois pavillons. Mais aujourd'hui, ça n'a plus aucune cohérence avec ce qui arrive au CHUM. C'est une décision strictement politique qui risque de faire fuir des gens et de les démobiliser encore davantage», a fait valoir hier un signataire de cette pétition, le Dr Denis Soulières, hémato-oncologue.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible, estiment ces médecins, que la ministre de la Santé, Pau-

line Marois, vient clairement d'indiquer qu'elle prendra plusieurs mois de réflexion avant de jeter les bases d'un nouveau projet pour le CHUM, dont la réalisation sur trois sites apparaît désormais peu probable.

Le déplacement des appareils de dépistage du cancer du sein ne serait que la pointe de l'iceberg, estime le Dr Gilles Delorme, chirurgien à Notre-Dame. C'est le morcellement complet des équipes de spécialistes, des expertises, des soins et de l'enseignement qui guette le centre universitaire dans ce champ de pratique si de tels projets sont menés à terme, malgré l'inconnu qui plane toujours sur le visage futur du CHUM.

«Il y a un fort regroupement de médecins qui en ont marre de voir des gens du conseil d'administration qui ne sont pas élus perpétuer des guerres entre pavillons et se «cannibalisent» entre eux. Combien de temps allons-nous jouer à ce jeu? Ces gens sont en train de démolir le centre universitaire», déplore le Dr Delorme.

A n'en pas douter, c'est une crise de confiance que vivent les médecins du CHUM à l'endroit de leurs représentants au conseil d'administration. Les signataires de la pétition, qui affirment représenter «la base», affirment que les derniers gestes faits par les administrateurs sont une preuve de son «irresponsabilité» et qu'ils témoignent d'un «manque de considération pour l'appel de la ministre» à la réflexion. «Le CHUM, avec les administrateurs et le conseil d'administration en place, ne peut justifier de procéder à des projets critiques et destructeurs de l'esprit de cohésion recherché par la ministre», peut-on lire dans cette pétition.

EN BREF

Un sursis pour les deux Algériens

(Le Devoir) — Les deux Algériens handicapés menacés d'expulsion, dont *Le Devoir* a exposé le cas hier, ont obtenu hier un sursis de Citoyenneté et Immigration Canada. Ils devront se présenter de nouveau à la division Audiences et renvois le 14 avril, en possession de tous leurs effets personnels (pas plus de deux valises) dans le but d'effectuer leur départ pour les États-Unis. Si le Canada ne procède à aucune expulsion vers l'Algérie, il s'apprêterait à renvoyer ces Algériens vers les États-Unis, où ils ont d'abord fait escale avant de se présenter à la frontière canado-américaine.

NOUVEAU PROGRAMME
536
MATHÉMATIQUES 2000

Jacques ASSOULINE
Chantal, Gérard
BUZAGLO

Mathématiques 2000

Nouveau programme pour la 1^{re} à la 5^e secondaire.

cahiers, corrigés
4^e et 5^e secondaire

Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

L'instant même
NOUVELLES • ROMANS • ESSAISLes éditions de *L'instant même*vous convient à une rencontre
entre

Claire Martin

auteur du recueil de nouvelles

Toute la vie

et

Edgar Fruitier

animateur

à la salle Saint-Sulpice
de la Bibliothèque nationale

1700, rue Saint-Denis, entrée sud (métro Berri)

le samedi 20 mars 1999, à 15 h 30.

Gaston L'Heureux

lira un extrait
du livre de Claire Martin.

Entrée gratuite, aucun siège réservé.

Icônes
byzantinesde:
Rossette Mociornitza
(450) 656-0188Un cadeau
merveilleux

LES ACTUALITÉS

Salon du livre de Paris

Québec fait parler les Français

Une couverture médiatique impressionnante

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD ENVOYÉE DU DEVOIR À PARIS

Depuis la visite du général de Gaulle au Québec et cette exclamation célèbre qu'il lança du haut d'un certain balcon, les médias français n'avaient plus accordé une telle importance à la Belle Province...

Alors que l'inauguration de l'événement littéraire s'effectuait en grande pompe, en soirée, en présence d'un autre président français, Jacques Chirac, et du premier ministre Lucien Bouchard...

«C'est une inconnue d'une quarantaine d'années aux contours généreux et au passé tumultueux. Une belle Américaine qui parle français avec un accent bien de chez elle et nous adresse un clin d'œil amical pour qu'enfin l'on daigne la considérer en dehors des clichés écoulés»...

Sous le titre plus qu'abondamment utilisé de «Vive le Québec libre!» — vu au moins huit fois dans des publications différentes —, les médias estiment qu'il est grand temps de remettre l'image de la «cabane au Canada»...

A bas les clichés, disent-ils tous. Bienvenue dans la modernité québécoise. Pour illustrer cette modernité, plusieurs mêmes auteurs reviennent colorer les pages destinées au lectorat français...

Monette, Rober Racine, Réjean Ducharme (dont l'anonymat fascine autant que la littérature), Ying Chen, Robert Charlebois, François Barcelo, Mordecai Richler, Jacques Poulin et d'autres encore reçoivent une attention toute particulière.

À la une de sa section livres, Le Monde donne la parole non pas à un Français mais bien à un Québécois, Jacques Godbout, écrivain à la plume néanmoins connue des lecteurs de l'Hexagone...

«C'est assez facile à reconnaître, la littérature québécoise, écrit Pierre Lepape dans Le Monde. C'est comme la littérature caraïbe, sauf que l'épave remplace le bananier, les grands froids les grandes chaleurs, la bière le punch, le Saint-Laurent l'océan et les chansons de bûcherons les mélodies des anciens esclaves.»

Denise Bombardier écorchée vive dans Libération

Dans Libération, outre une critique qui écorche vive l'écrivaine et journaliste Denise Bombardier (Aimez-moi les uns les autres, Seuil), le dossier met en lumière de façon humoristiquement acerbe le fait que l'an dernier, pour une population de 180 millions d'habitants, le Brésil, invité d'honneur du Salon, était représenté par 30 écrivains...

Québec confirme qu'il ne participera pas à l'Année canadienne de la francophonie

Facal explique sa position

Une attitude puérile, selon l'opposition officielle

Québec ne participera pas à l'Année canadienne de la francophonie, confirme le ministre Joseph Facal, qui en fait une question de principe. Les libéraux qualifient cette réaction de puérile.

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec ne participera pas aux activités de l'Année canadienne de la francophonie parce qu'il juge être mieux placé que le gouvernement fédéral pour faire la promotion de la langue et de la culture d'expression française.

«Les francophones du Québec ne se considèrent pas, pour la plupart, comme une minorité au Canada, mais comme une majorité au Québec. Or, au Québec, c'est le gouvernement du Québec qui est responsable de la langue et de la culture francophone et québécoise.»

«Le gouvernement du Québec soulignera à sa façon la francophonie hors Québec. L'année prochaine, nous augmenterons le budget du programme québécois de main tendue aux francophones hors Québec, le faisant passer à 1,3 million.»

Cependant, souligne-t-il, le budget fédéral consacré à la même cause est passé de 28 à 22 millions en six ans. Le Québec participe à plus de 200 programmes et événements touchant les francophones partout au Canada...

«Le gouvernement du Canada, lui, veut lancer un train, un vrai train qui va partir de Vancouver et qui va entrer en gare à Moncton à la veille du Sommet de la francophonie. Nous avons une autre conception du bon usage des fonds publics pour stimuler la vitalité des francophones hors Québec.»

M. Facal explique que le gouvernement québécois soutient depuis longtemps les communautés francophones du Canada. C'est en 1995 que le gouvernement péquiste introduisit sa politique de la «main tendue».

L'opposition libérale qualifie tout de même de puérile l'attitude du gouvernement Bouchard à l'endroit de l'Année canadienne de la francophonie. Le député de Chapeau, Benoît Pelletier, s'est engagé, au nom du Parti libéral du Québec, à privilégier les «alliances fraternelles et saines» avec les francophones hors Québec.

«Le gouvernement ignore malheureusement l'essor et l'affirmation de la langue française dans l'ensemble du Canada, d'un bout à l'autre du pays. Il envoie un signal déplorable.»

En outre, M. Pelletier trouve l'attitude du gouvernement contradictoire. Québec, dit-il, veut amadouer les francophones canadiens mais ne cherche pas à les encourager dans un contexte d'affirmation globale de la langue française.

Par contre, le député de Chapeau est d'accord pour que le gouvernement québécois prenne toute la place qui lui revient dans les organismes internationaux dans le domaine de la langue et de la culture. Québec et Ottawa, soutient M. Pelletier, devraient négocier une entente administrative, comme celle signée dans le domaine de l'immigration, où seront définies les responsabilités respectives des deux gouvernements dans les relations internationales.

«Notamment dans les domaines de la culture et de la langue. Nous sommes prêts à encourager le Québec à assumer pleinement ce rôle.»

Chrétien attaque

Aux Communes, où le débat sur la place du Québec au sein d'organismes internationaux fait rage depuis plusieurs jours, le premier ministre Jean Chrétien s'est permis de lancer des flèches au gouvernement québécois, qui a décidé de boycotter l'exercice.

«Lorsqu'on les invite, par exemple, à participer, à célébrer la francophonie canadienne ici à Ottawa, ça ne les intéresse pas, a sermonné M. Chrétien. Tout ce qui les intéresse, c'est d'essayer de faire de la petite politique avec les droits fondamentaux de tous les Canadiens français de ce pays.»

Avec La Presse Canadienne

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

IMMOBILIER COMMERCIAL, MARCHANDISES, OFFRES D'EMPLOI, PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES, VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

165 PROPRIÉTÉS À LOUER, 251 BUREAUX À LOUER, 450 EMPLOIS DIVERS, 575 DÉMÉNAGEMENTS, 599 MESSAGES

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS, 115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL, 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL, 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER, 121 CANTONS DE L'EST

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER, 320 AMEUBLEMENT

320 AMEUBLEMENT, ENCAN PUBLIC Entrepôt de tapis

542 MASSOTHÉRAPIE, 554 AGENCES DE RENCONTRES

542 MASSOTHÉRAPIE, 554 AGENCES DE RENCONTRES

MOTS CROISÉS grille de mots croisés

132 CHALETS, 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

163 OFFRE À PARTAGER, 164 CONDOMINIUMS À LOUER

176 CHALETS À LOUER, 192 ON DEMANDE À LOUER

192 ON DEMANDE À LOUER, NOUS CHERCHONS un chalet au bord d'un lac en Estrie

215 TERRAINS COMMERCIAUX, 251 BUREAUX À LOUER

215 TERRAINS COMMERCIAUX, 251 BUREAUX À LOUER

HORIZONTALEMENT, VERTICALEMENT, Solution d'hier

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

215 TERRAINS COMMERCIAUX, 251 BUREAUX À LOUER

251 BUREAUX À LOUER, 420 SECTEUR VENTE

420 SECTEUR VENTE, 560 ENTRETIEN, RENOVATION

OXFAM-QUÉBEC, Investissez dans la vie

OXFAM-QUÉBEC, Investissez dans la vie

LE DEVOIR

POLITIQUE

Lévesque sur cédérom



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UN CÉDÉROM qui retrace la vie de l'ancien premier ministre René Lévesque a été lancé, hier, en présence de Corinne Côté-Lévesque et de l'ancien ministre de la Justice, Marc-André Bédard. L'œuvre, intitulée René Lévesque - Images, textes et paroles, raconte la carrière de celui qui fut journaliste à Radio-Canada, animateur de l'émission Point de mire et politicien à travers 3500 documents.

Chevrette et la Commission d'accès à l'information

Le procureur doutait de son enquête

«Bavardage», «commérages», «exercice inutile» selon le ministre

Le ministre Guy Chevrette a rendu publique hier la déposition qu'il a faite à huis clos dans l'enquête sur les allégations de fuites de renseignements personnels au ministère du Revenu. Les échanges en disent long sur le peu de résultats obtenus par les enquêteurs de la CAI.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le procureur de la Commission d'accès à l'information, Marc Bergeron, doutait lui-même des résultats de l'enquête qu'il menait sur les allégations de fuites de renseignements personnels au ministère du Revenu. Reconnaissant il y a deux semaines à peine que l'enquête se basait sur du «bavardage» et des «commérages», M^r Bergeron disait craindre d'aboutir à un exercice long, coûteux et stupide.

«Disons qu'on est sur l'hypothèse des bavardages et que l'horaire des travaux a été annoncé. Ça va être un défilé de gens qui vont nous dire la vérité probablement, puis qui n'ont rien vu ou qu'ils ont juste entendu des rumeurs. Donc, un exercice complètement inutile.»

M^r Bergeron a fait ces déclarations lors de l'interrogatoire à huis clos du ministre Guy Chevrette, soit deux semaines avant l'avortement de l'enquête et une semaine avant qu'il ne demande la récusation du président de la CAI, Paul-André Comeau.

Le ministre Chevrette soutient avoir rendu public son témoignage hier pour faire taire l'ensemble des rumeurs et des insinuations au sujet de l'enquête de la CAI. Selon lui, l'interrogatoire fait montre d'un manque de preuves éloquent sur des fuites du secret fiscal.

«On envisage l'hypothèse qu'au bout de l'exercice, on arrive à la conclusion que c'est aussi banal qu'un bavardage», lance d'entrée de jeu M^r Bergeron au ministre Chevrette. Et plus tard: «Peut-être qu'on s'est tous fait embarquer dans une grosse affaire pour

rien.» Puis: «On ne travaille pas sur le crime du siècle, mais on travaille sur comment le bavardage a circulé, parce que c'est rendu une grosse hypothèse.»

Le procureur de la CAI reconnaît même que le ministère du Revenu se tire assez bien d'affaire dans la protection des renseignements personnels. Revenu Québec aurait, selon lui, montré une étanchéité à double et à triple tour.

Jean Foisy, l'enquêteur de la CAI qui travaillait avec le procureur Bergeron, est également intervenu lors de l'interrogatoire en confirmant que les hypothèses de travail de la CAI restaient fort minces. Il conclut même à un moment que les attachés politiques ne se servent pas des dossiers fiscaux.

«Toutes les recherches que nous avons faites à ce jour tendent à démontrer que nous sommes en présence de commérages.»

M. Foisy parle même de laver certaines réputations personnelles et institutionnelles.

«Si on pouvait laver [...] le doute quant au passage de M. Charles au cabinet du premier ministre, je pense que

tout le monde l'apprécierait. Je parle de connaissance de cause. [...] on veut protéger les institutions. On veut s'assurer que, si effectivement rien n'est survenu, le doute ne puisse jamais être invoqué dans le futur.»

Une enquête sur la CAI

Conséquent, le ministre responsable du dossier de la CAI, Robert Perreault, évoque maintenant un autre scénario étudié par le gouvernement, soit l'abandon des procédures, voire l'instauration d'une enquête sur la CAI elle-même. Ni lui ni M. Chevrette ne font de recommandations aux autres personnes interrogées, dont le premier ministre Bouchard, pour rendre public leur témoignage à huis clos.

En date du 1^{er} mars, l'enquête a déjà coûté 150 000 \$ au ministère de la Justice pour embaucher des avocats qui ont représenté des ministres, des fonctionnaires et des attachés politiques. D'autres factures d'honoraires sont attendues. De son côté, le budget de la CAI, en excluant le salaire des commissaires, atteint 102 000 \$.

L'héritage de Camille Laurin

Un son de cloche différent du PLQ

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Selon le porte-parole du Parti libéral du Québec sur la question linguistique, Pierre-Étienne Laporte, l'héritage laissé par Camille Laurin avec la loi 101 a eu des «conséquences déplorables» pour la société québécoise, et son décès ne doivent pas les masquer.

À l'occasion d'un hommage rendu à l'ancien ministre du Parti québécois à l'Assemblée nationale mercredi, M. Laporte a reproché au D^r Laurin la politisation de la question linguistique, la rigueur de la loi et le risque que la Charte de la langue française provoque des effets pervers d'iniquité sociale ou de discrimination à rebours contre les anglophones.

M. Laporte a renchéri hier au cours d'une entrevue avec *Le Devoir*. Le député d'Outremont, qui fut président de l'Office de la langue française de 1986 à 1990 puis président du Conseil de la langue française jusqu'en 1995, s'est dit atterré par l'unanimité et le concert de louanges qui ont entouré le décès du père de la loi 101. C'est ce contexte qui l'a poussé à adopter à l'endroit de M. Laurin une approche critique.

«Je trouvais que nous tombions dans un concert d'unanimité laudative tribale», a-t-il dit au *Devoir*, hier, au cours d'un entretien à son bureau de l'Assemblée nationale.

«J'ai entendu l'officier principal à l'église Notre-Dame, l'autre jour, dire que Camille Laurin voulait être le père des Québécois, ajoute-t-il. Moi, ça me fait frémir. J'espère qu'il ne voulait pas l'être, et s'il a voulu l'être, on ne devrait pas présenter ça comme si c'était une vertu de la part d'un politicien sur un ton aussi laudatif que cela.»

M. Laporte soutient également que Camille Laurin n'était pas toujours le gentilhomme que l'on prétend. «Contrairement à tout ce que j'ai entendu dire durant ces derniers jours, Camille Laurin était aussi un homme capable du plus grand mépris à l'égard de ses adversaires.»

M. Laporte se rappelle que M. Laurin avait réagi à des hommes d'affaires opposés à la loi 101 en les traitant de colonisés. «Camille Laurin utilisait des armes symboliques assez violentes», dit-il.

«Opération de forçage» «C'était une opération de forçage, la loi 101, a ajouté M. Laporte. C'est un psychiatre qui décide d'appliquer un traitement de choc face à un diagnostic de l'âme nationale, qui est un diagnostic de dépression chronique et qui tient à toute la théorie de la colonisation. Pour sortir la nation de sa carence identitaire, tu lui administres une dose de stimulation, tu affirmes très fortement l'identité et la langue. Camille Laurin l'a appliqué de façon très forte, par exemple en matière d'affichage, [ce qui a eu pour résultat de] proscrire

une langue dans l'affichage.»

À la suite de l'adoption de la loi 101, la société québécoise s'est violemment polarisée. Des milliers d'anglophones ont quitté le Québec. «Il y a eu une polarisation. Il n'y a pas de doute. Le ton du D^r Laurin y a contribué», dit-il.

La polarisation a aussi été causée par la politisation de la question linguistique, soutient M. Laporte. «Derrière la loi 101, il y avait une intention politique précise, c'était un effort de mobilisation vers la souveraineté, et ça, ça contribué grandement à politiser le débat. On ne peut pas rallier les minorités qui sont opposées à un changement politique en faisant d'une loi un symbole ou une étape vers cet état idéal auquel on vise.»

En Chambre, mercredi, M. Laporte a cherché à cerner d'où provient le désaccord fondamental qui l'opposait à M. Laurin parce que le député d'Outremont est d'accord avec l'idée selon laquelle la langue française doit être promue et défendue au Québec.

Mais l'approche adoptée par le D^r Laurin s'inspirait «d'un pessimisme, d'un courant profond du nationalisme minoritaire pour lequel je n'ai aucune sympathie. Il en résulte plusieurs conséquences déplorables du point de vue des effets de la Charte de la langue française sur certains aspects critiques de notre vie communautaire.»

Le rigorisme est l'une des caractéristiques de la loi 101, dit M. Laporte. C'est une loi fermée, qui ne tolère

pas beaucoup l'exception, qui «manque de sensibilité à l'endroit des minorités». Ce rigorisme nous a exposés à «un climat de rancœur».

«Un exemple m'a fait beaucoup souffrir, raconte-t-il, se rappelant l'époque où il présidait l'OLF. Je reçois un jour, à mon bureau, un médecin d'origine chinoise qui pratiquait au Royal Vic, qui était à la fois un ingénieur et un grand spécialiste en orthopédie. Il m'aborde, en français, il me dit qu'il présente 250 conférences par année à l'échelle mondiale, qu'il a une clinique d'orthopédie, de transplantation de hanches qui est de réputation mondiale, qu'il s'est présenté à nos tests de français, qu'il peut passer le test oral, qu'il communique en français avec ses patients mais qu'il est incapable de passer nos tests écrits. Je n'ai trouvé aucune porte de sortie dans la loi pour l'aider. Trois mois plus tard, il était parti à Vancouver.»

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative aux permis ou à la licence ci-après mentionnés, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	Repentigny (Québec)
LA CAGE AUX SPORTS 86, Place Brien Repentigny (Québec) J6A 5K7 Dossier: 1088-350			4849, avenue de Verdun (Québec) H4G 1N2
9068-0026 Québec inc. RESTO-BAR SANDRICHÉRIE DU COIN 4849, avenue de Verdun (Québec) H4G 1N2 Dossier: 1405-307	1 Restaurant pour vendre 1 Bar		2990 et 2992, boul. Laurentien (Québec) H1H 2X2
9066-0655 Québec inc. EXPRESSO BAR 2990 et 2992, Boul. Laurentien Saint-Laurent (Québec) H1H 2X2 Dossier: 1418-516	1 Bar pour vendre (suite à cession)		3000, rue Edmond Kirkland (Québec) H9H 5J5
West Island Inc. LE DÔME WEST ISLAND INC. 3000, rue Edmond Kirkland (Québec) H9H 5J5 Dossier: 1563-972	Addition de 2 Bars dans centre sportif dont 1 Bar sur terrasse		201, place d'Youville (Québec) H2Y 2B3 Dossier: 1595-776
Myra Aubry LA PLACE 201, place d'Youville (Québec) H2Y 2B3 Dossier: 1595-776	2 Restaurants dont 1 sur terrasse		3450, chemin Vertu Saint-Laurent (Québec) H4R 1P8
Les Restaurants Sportive Inc. LA CAGE AUX SPORTS 3450, chemin Côte Vertu Saint-Laurent (Québec) H4R 1P8 Dossier: 1596-170	2 Bars dont 1 sur terrasse 1 Restaurant pour vendre	7077, boul. LaSalle (Québec) H8N 1X1	3500, Côte Vertu, Local 225 Saint-Laurent (Québec) H4R 2B7
3552179 Canada Inc. UNISON BILLIARD & BAR 3500, Côte Vertu, Local 225 Saint-Laurent (Québec) H4R 2B7 Dossier: 1596-196	Addition de 1 Bar dans centre sportif 2 Bars	625, 32e Avenue Lachine (Québec) H8T 1Y2	1306, boul. Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4K 1X7 Dossier: 650-861
Jean-Ronald Chatelier, André-René Charlelier RESTAURANT CARABANA 1306, boul. Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4K 1X7 Dossier: 650-861	1 Restaurant pour vendre	3435, rue Mont-Joli Montréal-Nord (Québec) H1H 2X9	9400, boulevard Ray-Lawson Anjou (Québec) H1J 1K9
Brasserie Friart (Canada) inc. A/s: Me Patrice Leblanc ASTELL MONETTE, AVOCATS 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 202 Montréal (Québec) H2Y 2Y5	Permis d'entrepôt (bière) pour les fins de l'agent	27 & 35, rue Liège Est Montréal (Québec) H2P 1H6	9400, boulevard Ray-Lawson Anjou (Québec) H1J 1K9
Brasserie Métior (Canada) inc. A/s: Me Patrice Leblanc ASTELL MONETTE, AVOCATS 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 202 Montréal (Québec) H2Y 2Y5	Permis d'entrepôt (bière) pour les fins de l'agent	1224, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3	9400, boulevard Ray-Lawson Anjou (Québec) H1J 1K9
St-Sylvestre (Canada) inc. A/s: Me Patrice Leblanc ASTELL MONETTE, AVOCATS 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 202 Montréal (Québec) H2Y 2Y5	Permis d'entrepôt (bière) pour les fins de l'agent	2330, rue Guy Montréal (Québec) H3H 2M2 Dossier: 437-038	9400, boulevard Ray-Lawson Anjou (Québec) H1J 1K9
3539385 Canada Inc. CLUB ROCK QUEST 183E, Boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R 1E9 Dossier: 722-439	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	1224, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3	9400, boulevard Ray-Lawson Anjou (Québec) H1J 1K9
9001-8359 Québec inc. HÔTEL LE CHABLIS 12555, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1B 1C8 Dossier: 796-094	3 Bars dont 1 sur terrasse et 1 dispositif pour services aux chambres (suite à cession)	2330, rue Guy Montréal (Québec) H3H 2M2 Dossier: 437-038	
3087-5264 Québec inc.	Addition de 1 bar sur terrasse	86, Place Brien	

À Outremont

EUROPAPhase IV

Les Projets

- 25 condominiums
- Ascenseur extérieur vitré
- Plafonds jusqu'à 11 pieds
- Facades 100% vitrées
- Jardins
- Terrasses et toits-terrasses
- Cour intérieure à l'Européenne
- Stationnement intérieur
- 25 entrées privées

Une gamme de produits pour tous les besoins. 1, 2, 3 et 4 chambres + bureau, de 1100 à 2000 pieds carrés sur 2 niveaux, 1 et 2 salles de bain, À partir de 149 000 \$.

Splendides dernières unités!

Bureau de vente au 871 av. de l'Épée sam.-dim. 12h à 17h

276-0265

Joëlle Gervais, Carol Nadon
Remax du Cartier

Cahier spécial

Le Québec: lieu d'images

Un cahier unique consacré à l'industrie de l'image au Québec.

Dans ce cahier: Une couverture exhaustive du milieu de l'industrie de l'image TÉLÉ, de l'image CINÉMA et de l'image MULTIMÉDIA. Des entrevues avec des experts du milieu. Montréal, ville de tournage, les enjeux et les défis du milieu, la cité du multimédia, les différents programmes gouvernementaux, etc.

À lire absolument dans Le Devoir, ce samedi 20 mars

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Sondage sur les caisses populaires

Les membres veulent garder leur caisse comme elle est

LE DEVOIR

Satisfaits des services qu'ils reçoivent à leur caisse, 80 % des répondants interrogés se disent membres d'une caisse populaire veulent «garder leur caisse comme elle est maintenant». En revanche, cette belle unanimité s'effrite lorsque vient le temps d'aborder les fusions, 45 % seulement des membres étant en faveur d'une fusion de leur caisse avec les caisses avoisinantes, 44 % s'y opposent.

Ces conclusions se dégagent d'un sondage Angus Reid-Radio-Canada mené auprès de 600 Québécois entre le 10 et le 15 février. La marge d'erreur est de 4 %, 19 fois sur 20.

Ainsi, des Québécois interrogés se disent membres d'une caisse populaire — soit 65 % de l'échantillon —, 81 % affirmant être satisfaits des services offerts par leur caisse, contre 9 % qui s'avouent insatisfaits. C'est donc dans une proportion de 80 % qu'ils veulent «garder leur caisse comme elle est maintenant», contre 18 % disant le contraire. «Dans ce contexte, 84 % des membres croient que le Mouvement Desjardins peut remplir sa mission sociale tout en demeurant compétitif sur les marchés financiers, contre 12 % qui

croient le contraire», peut-on lire dans le sondage, dont les résultats sont dévoilés à quelques jours d'un congrès de délégués du mouvement coopératif au cours duquel la question de la fédération unique sera abordée.

Pas l'unanimité

Engagé dans une réingénierie tant au niveau des caisses qu'à celui des institutions agissant en soutien aux caisses, le Mouvement Desjardins ne fait également pas unanimité sur la question des fusions. En fait, selon le sondage Angus Reid-SRC, 45 % des membres sont en faveur d'une fusion de leur caisse avec les caisses avoisinantes tandis que 44 % s'y opposent. Les raisons pour favoriser la fusion sont, dans l'ordre: l'augmentation des services offerts, la réduction des coûts d'exploitation, la rentabilité de la caisse et l'augmentation des retournements. À l'opposé, les raisons pour voir la fusion d'un mauvais œil sont les suivantes: la crainte que la caisse s'éloigne de ses membres, la perception selon laquelle la centralisation n'est tout simplement pas une bonne chose, la préférence de faire affaire avec une petite caisse et le fait d'y est connu personnellement.

La SADC réduit ses primes

Ottawa (PC) — La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) réduira sous peu les primes que doivent lui verser les banques et autres institutions financières du pays pour assurer leurs dépôts.

La société de la Couronne a précisé hier que ces changements font suite à une législation adoptée en 1996 qui l'autorisait à exiger des primes plus élevées de la part des institutions moins stables désireuses d'assurer leurs dépôts. «L'introduction de primes différentielles constitue une étape importante pour la Société d'assurance-dépôts, avec des réductions pouvant atteindre 75 %», a déclaré hier le secrétaire d'Etat aux Institutions financières internationales, Jim Peterson.

«La nouvelle structure prévoit des mesures qui inciteront les institutions financières à faire preuve de plus de prudence», ajoute M. Peterson. De même, aucune institution ne paiera de primes plus élevées sauf celles qui, au

terme de la transition de deux ans, s'inscrivent dans cette catégorie.

Jusqu'à maintenant, la société de la Couronne exigeait des primes identiques de ses 113 membres — banques, sociétés de fiducie, coopératives d'épargne et de crédit et assureurs. Ces dernières années, le taux représentait un sixième de 1 % de tous les dépôts assurés.

Fonds de prévoyance

La SADC est en mesure de réduire ses primes parce qu'elle a créé un fonds de prévoyance de 400 millions afin de parer à une crise éventuelle dans le secteur financier et parce qu'elle a remboursé complètement sa dette et éliminé son déficit accumulé. L'an dernier, la société de la Couronne a remboursé tous les fonds de secours qu'elle avait dû emprunter au trésor fédéral, à la suite de pertes résultant des échecs financiers de 40 banques et sociétés de fiducie depuis le début des années 80.

Surplus de 318,3 millions

La série gagnante de la CSST se poursuit

Il s'agit du cinquième exercice financier excédentaire de suite

LE DEVOIR

En pleine dérive au début des années 90, la CSST a gonflé à cinq sa série d'exercices financiers excédentaires, terminant 1998 avec un surplus de 310,3 millions. Mieux, sa capitalisation dépassait les 85 %, une performance qui a permis à l'organisme d'abaisser son taux de cotisation à 2,22 \$ pour 1999, son niveau le plus bas de la décennie.

Dans son rapport annuel 1998 déposé hier devant les membres de son conseil d'administration, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a fait ressortir un surplus des opérations de 310,3 millions, en hausse de 44,1 % par rapport à celui de 215,4 millions de 1997. Ces résultats se comparent à une progression de 4 % des revenus tirés des cotisations des employeurs, de 1,72 à 1,79 milliard, et à une augmentation de 6,5 % des frais d'administration, de 299,2 millions à 318,6 millions.

Quant au niveau de capitalisation de la CSST, il atteignait 85,6 % à la fin de 1998, comparativement à 77,6 % un an plus tôt. A son niveau le plus faible, soit en 1992, cette capitalisation se chiffrait à 54,2 % seulement. La survie du régime était alors en péril.

Le président du conseil et chef de la direction, Trefflé Lacombe, a attri-

bué la performance de 1998 essentiellement à «l'activité économique sur notre territoire». «C'est ainsi qu'en 1998 la CSST a dégagé des revenus supplémentaires de cotisation de 107,4 millions pour les besoins financiers de l'année courante. Ce surplus résulte de l'effet combiné d'une augmentation de la masse salariale cotisable et d'une plus grande activité économique dans des secteurs à plus haut risque, où les cotisations sont plus élevées», a-t-il souligné dans son communiqué.

Efforts récompensés

À cet excédent, il faut ajouter un surplus de 178,8 millions provenant principalement de la diminution des durées d'indemnisation en période de consolidation médicale et de réadaptation pour les lésions survenues avant 1998. «Cet indicateur illustre les retombées positives des efforts déployés au cours des dernières années pour favoriser le retour au travail des travailleurs accidentés», a ajouté la CSST.

L'an dernier le taux moyen de cotisation se chiffrait à 2,47 \$ du 100 \$ de la masse salariale, contre 2,52 \$ en 1997. Le salaire maximal assurable est passé de 49 000 \$ à 50 000 \$ entre ces deux exercices.

En mai dernier, le conseil d'administration de la CSST a décrété un taux moyen de 2,22 \$ du 100 \$ de la

masse salariale pour 1999, en vigueur depuis le 1^{er} janvier, et le salaire maximal assurable cette année est passé à 50 500 \$. On misait alors sur un surplus prévisionnel de 209 millions pour 1998 et l'on expliquait la diminution décriée pour 1999 au surplus découlant des revenus de placement, qui permettent de ne pas reconduire en 1999 le taux de 19 \$ affecté l'an dernier au financement des déficits des années antérieures. A cela s'est ajoutée une réduction du taux de 6 \$ pour couvrir les coûts des programmes de réparation.

Ainsi, l'an dernier, la CSST a dégagé un surplus pour un cinquième exercice consécutif. Ce retour à la santé détonne avec une période sombre, pas si lointaine, au cours de laquelle la CSST nageait en pleine dérive. C'était entre 1985 et 1993. La commission y avait enregistré une série de sept exercices financiers déficitaires sur neuf, l'encre la plus rouge ayant été utilisée en 1991, avec un solde négatif de 792 millions inscrit pour ce seul exercice.

De 1985 à 1993, les déficits accumulés ont atteint les 2,2 milliards, une performance qui a eu pour effet de hausser le taux de cotisation jusqu'à 2,75 \$ (en 1993). Le niveau de capitalisation du régime venait alors de tomber à 54,2 %.

Le Bureau de la concurrence ne poursuivra pas Bell

Les petits fournisseurs de service Internet sont déboutés

CHARLES GRANDMONT
REUTERS

N'importe plus aux petits fournisseurs de service Internet, Bell Canada n'est pas un prédateur à la Microsoft dont les ardeurs monopolistiques nécessitent une douche froide législative.

Le Bureau de la concurrence du Canada, chargé de veiller au respect des règles du libre marché, a en effet annoncé mercredi soir qu'il ne traînerait pas Bell Canada devant les tribunaux pour le forcer à modifier ses pratiques commerciales avec les fournisseurs indépendants.

Les petits fournisseurs d'accès Internet se plaignaient que Bell leur livrait une concurrence déloyale en vendant à perte ses services d'accès Internet à haute vitesse à ses clients résidentiels, tout en exigeant des prix prohibitifs aux fournisseurs indépendants voulant louer une partie de sa bande passante. «[Notre] enquête a démontré que le marché canadien des services Internet au détail est très concurrentiel et que peu d'obstacles empêchent d'y entrer», a déclaré Raymond Pierce, directeur intérimaire

des enquêtes et recherches.

Bell détenant, selon ses propres estimations, entre 15 % et 20 % du marché canadien des services Internet, la société basée à Montréal est loin du seuil de 35 % à partir duquel une société exerce, selon les critères du Bureau, une position dominante sur le marché.

40 % du marché

Les fournisseurs indépendants occupent pour leur part quelque 40 % d'un marché évalué à un demi-milliard de dollars, selon la firme de consultants Yankee Group, de Brockville, en Ontario.

De plus, des percées technologiques permettent à Bell depuis le mi-décembre de revendre ses services à haute vitesse à un prix intéressant aux quelque 400 fournisseurs indépendants.

Auparavant, Bell demandait jusqu'à 150 \$ par mois à un fournisseur Internet désireux d'utiliser sa bande passante à haute vitesse, alors que la filiale du géant des télécommunications, BCE, offrait le service à 40 \$ par mois à ses clients résidentiels. Bell facture maintenant entre 24 \$ et 29 \$ par mois pour ses ventes en gros.

Le Bureau de la concurrence a également fait valoir que Bell n'était plus la seule société offrant des services à haute vitesse depuis que des câblodistributeurs comme Rogers Communications et Le Groupe Vidéotron sont entrés dans la danse.

Les câblodistributeurs ont attaqué le marché avec tant de succès qu'ils comptent maintenant quelque 100 000 clients au Canada pour leurs services à haute vitesse, contre moins de 20 000 pour Bell Canada. Plusieurs observateurs de l'industrie affirment maintenant que l'avenir de l'accès Internet se trouve du côté des câbles. Le hic, c'est que les câblodistributeurs ne permettent toujours pas aux fournisseurs indépendants d'utiliser leur bande passante, malgré une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien de 1996 les enjoignant de le faire.

«Nous sommes en négociations avec l'Association canadienne des fournisseurs d'accès Internet», s'est défendu Edouard Trépanier, directeur des affaires réglementaires chez Vidéotron, ajoutant que des problèmes techniques retardent le partage du réseau câblé.

Filiale de la Caisse de dépôt

Cadim se lance dans un projet immobilier de 1,2 milliard

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Cadim et le constructeur torontois Intracorp Developments ont annoncé hier un important projet d'appartements en copropriété pour personnes âgées de 1,2 milliard.

Hearthstone, qui appartient conjointement à Intracorp et à Cadim, une filiale immobilière de la Caisse de dépôt et placement du Québec, construira 6000 unités en copropriété pour personnes âgées dans 43 sites différents au cours des six à huit prochaines années.

Elle privilégiera l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui comptent le plus grand nombre de personnes de 65 ans et plus au Canada, mais elle construira également des condominiums en Alberta et dans les Maritimes.

Le Québec n'est pas visé par ce projet. La conseillère aux affaires publiques de Cadim, Francine Gauthier, a expliqué que la filiale de la caisse avait d'autres partenaires dans le créneau des résidences pour personnes âgées au Québec, qu'elle avait des projets sur la planche à dessin et qu'elle ne voulait donc pas se faire concurrence à elle-même. Ces projets ne portent cependant que sur des appartements en location, et non pas sur des immeubles en copropriété. «Selon nos études, le marché au Québec ne s'y prête pas», a déclaré Mme Gauthier. Ce n'est pas dans la culture.

Cadim a déjà établi des partenariats avec Intracorp dans des projets aux États-Unis, en Pologne et à Toronto. «Notre association en participation avec Intracorp dans Hearthstone concorde avec notre philosophie de faire équipe avec des partenaires qui ont une expérience solide dans une niche distincte du marché, ce qui leur donne un grand avantage concurrentiel», a déclaré le président et chef des ser-

vices d'exploitation de Cadim, André Collin, dans un communiqué émis hier. Nous croyons que notre investissement offrira un haut potentiel de croissance ainsi qu'un bon taux de rendement du capital.»

Peu de solutions de rechange

En conférence de presse hier à Toronto, le président de Hearthstone, Doug Regelous, a affirmé qu'il existait peu de solutions de rechange au «foyer pour personnes âgées». Nous avons conçu des communautés qui représentent un nouveau pas logique pour les personnes âgées qui possèdent déjà leur maison et qui cherchent à acheter un autre type d'habitation.»

Ainsi, il s'agit d'appartements en copropriété et non pas de logements à louer. Les suites seront plus grandes que celles qui sont offertes dans la plupart des maisons de retraite et seront dotées d'une cuisine complète et d'une pièce de rangement.

Les copropriétaires auront accès à des services de restauration, des activités sociales et des services de transport. Ils pourront également y ajouter d'autres services lorsque leurs besoins changeront, comme l'entretien ménager, l'aide de préposés, la supervision des médicaments ou la surveillance de la tension artérielle.

Le directeur général d'Intracorp, John MacNeil, a fait remarquer qu'il y avait 3,6 millions de personnes âgées au Canada en 1996. Selon Statistique Canada, cette population atteindra 4,1 millions de personnes en 2006 et 8,7 millions d'ici 2036.

La demande pour des résidences pour personnes âgées augmentera nettement. Selon Statistique Canada, il faudra 3420 nouvelles suites par année d'ici 2001 pour répondre à la demande, et 8400 nouvelles suites par année par après.

EN BREF

Microsoft sort une nouvelle version d'Internet Explorer

Redmond (AFP) — Microsoft a dévoilé hier une nouvelle version de son logiciel de navigation sur le Web, Internet Explorer 5, doté de nouvelles fonctions pour faciliter la consultation en ligne. Il garde notamment en mémoire les sites déjà visités et les informations communément demandées comme le nom, l'adresse et le mot de passe de l'utilisateur, grâce à une nouvelle technologie, IntelliSense. Le logiciel corrige éventuellement des erreurs commises en tapant l'adresse de ces sites et complète automatiquement une adresse déjà enregistrée dans la mémoire. L'utilisateur a également la possibilité de mémoriser automatiquement, sans manœuvre particulière, sur le disque dur de sa machine, des pages Internet qu'il pourra consulter à loisir, sans être connecté à Internet. Microsoft a également ajouté une fonction pour filtrer le courrier électronique non sollicité et pour identifier des sites Web en rapport avec le sujet consulté, ainsi qu'une technologie améliorée pour la vidéoconférence. Netscape doit publier cet été une nouvelle version de son logiciel de navigation Communicator.

Michel Camdessus plaide pour une baisse des taux en Europe

Paris (AP) — Une baisse des taux européens «est possible» et «contribuerait à renforcer la confiance des investisseurs», estime le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus. Il juge, dans un entretien publié hier par le quotidien économique Les Échos, que 1999 «sera une année médiocre, moins bonne encore que la précédente», pour laquelle le FMI prévoit une hausse du PIB mondial «de 2 à 2,3 %». Un chiffre qui «peut être revu à la baisse», ajoute le directeur général de cet organisme. «Les marchés attendent une baisse des taux, non pour ses effets mécaniques mais pour démontrer le pragmatisme des autorités monétaires», poursuit Michel Camdessus. Une telle baisse est possible dans la mesure où l'inflation reste contrôlée, en dépit d'une hausse de salaires un peu trop générale en Allemagne.»

Étiquetage obligatoire pour les OGM

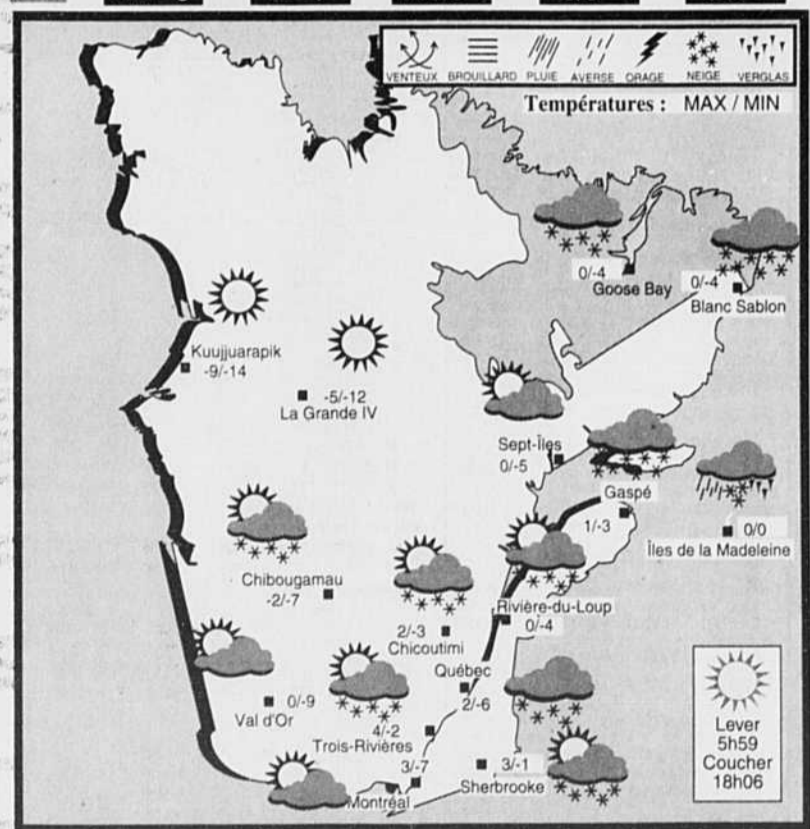
Londres (AFP) — Le gouvernement britannique a annoncé hier de nouvelles règles pour l'étiquetage des aliments contenant du soja ou du maïs génétiquement modifiés. Dans un communiqué, le ministre de l'Agriculture souligne que ces règles, qui mettent en œuvre une directive européenne de septembre, ne s'appliqueront pas seulement aux commerces et supermarchés, mais aussi aux cafés, restaurants et cafétérias. Tout magasin ou échoppe vendant de la nourriture contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) sans étiquette adéquate pourra être poursuivi et frappé d'une amende allant jusqu'à 5000 livres (8000 \$ US). «Le gouvernement est déterminé à ce que les consommateurs puissent choisir de manger ou non de la nourriture génétiquement modifiée», explique le communiqué, en soulignant que le Royaume-Uni est le premier à appliquer la directive européenne également aux cafés et restaurants.

Nouveau record pour le DJIA, mais sous les 10 000 points

New York (AFP) — Le Dow Jones, indice phare de la Bourse de New York, a clôturé hier en hausse de 118,21 points (+1,2 %) à 9997,62 points, établissant un nouveau record mais échouant à se maintenir au-dessus des 10 000 points. Le Dow Jones avait franchi à nouveau hier à moins de dix minutes de la fin de séance les 10 000 points après avoir passé ce cap psychologique pour la première fois de son histoire mardi en début de séance. Pour les autres indices boursiers, l'indice composite de la Bourse électronique NASDAQ s'affichait en progression de 34 points (+1,4 %) à 2462,97 points et le Standard and Poor's 500 en progression de 18,73 points (+1,4 %) à 1316,55 points.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 3	min -7	max 0	-9/0	-6/3



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 2	min -6	max 2	-6/1	-4/1

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 1	min -9	max 0	-7/1	-4/0

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

ÉCONOMIE

La balance commerciale entre le Canada et les États-Unis passe de 1,6 à 2,7 milliards

Les exportations ont grimpé, les importations ont chuté

Il s'agit du niveau le plus élevé depuis février 1997

PRESSE CANADIENNE ET AGENCE FRANCE-PRESSE

Grâce à une hausse marquée des exportations et une baisse tout aussi importante des importations, la balance commerciale du Canada est passée de 1,6 à 2,7 milliards de décembre à janvier.

Il s'agit du niveau le plus élevé depuis février 1997, a indiqué hier Statistique Canada. La faiblesse récente des importations s'est accentuée en janvier. Depuis le niveau record de 27 milliards atteint en octobre, les importations n'ont presque pas bougé en novembre et en décembre, mais ont chuté de 2,2 % en janvier.

Profitant d'une économie américaine robuste, de faibles taux d'intérêt et du taux de chômage le plus faible en 28 ans, les exportations vers les États-Unis ont continué de progresser rapidement en janvier et contribué à relever le surplus commercial canadien.

Aux États-Unis, l'aggravation du déficit commercial américain en fé-

vrier, à un montant record de 17 milliards, montre que l'économie américaine se pose comme la locomotive de l'économie mondiale, un rôle qui risque d'aviver les tentations protectionnistes déjà fortes. Le déficit de février dépasse largement les attentes des analystes, qui étaient de 15,5 milliards de dollars. De plus, le département du Commerce a révisé en hausse le chiffre du mois précédent pour s'établir à un soldé négatif de 14,1 milliards contre 13,8 milliards.

Le creusement de février s'explique par le double effet non seulement d'une hausse des importations (+2 %) mais d'une baisse des exportations (-1,4 %). « Nous avons une économie fondamentalement forte alors que l'économie mondiale montre des faiblesses partout dans le monde, en Amérique latine et en Asie. Je pense que cela renforce l'appel du président Clinton en faveur de réformes économiques internationales et en faveur d'un retour à des politiques expansionnistes, particulièrement au Japon et en Europe », a

commenté hier le porte-parole de la Maison-Blanche Joe Lockhart.

Dépendance

Si le déficit s'est amoindri avec l'Europe (1,1 milliard contre 3,2 milliards le mois d'avant), il s'est aggravé avec le Japon (4,7 milliards contre 4,4 milliards un an avant) et avec la Chine (4,9 milliards contre 4,2 milliards). La crise asiatique, la récession japonaise et l'essoufflement de la croissance européenne font que « l'économie mondiale dépend de plus en plus de l'économie américaine », résumait récemment Larry Summers, secrétaire adjoint au Trésor américain. C'est ainsi que le Trésor ne cesse de faire campagne pour que l'Europe et le Japon relancent leur demande intérieure pour ne pas que les États-Unis soient les seuls à absorber les importations du reste du monde.

Le creusement du déficit risque aussi d'aviver les tentations protectionnistes déjà fortes au Congrès et les conflits commerciaux grandissants,

notamment avec l'Union européenne.

Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, a invité à prendre garde au protectionnisme et Larry Summers a plaidé pour la préservation d'un « marché mondial ouvert » dont dépend la stabilité économique mondiale.

Le cas de l'acier, avec les importations bon marché du Japon, du Brésil ou de la Russie, est le dernier exemple de cette montée protectionniste américaine. Le Japon et le Brésil se sont vu imposer des droits de douane anti-dumping préliminaires, alors que la Russie y a échappé en acceptant des limitations volontaires de ses exportations. La Chambre des représentants a voté mercredi l'imposition de quotas aux importations même si la Maison-Blanche a promis d'y mettre son veto.

Les querelles commerciales avec l'Europe sont illustrées par les conflits sur la banane et du bœuf aux hormones. « L'aggravation des tendances unilatérales de l'administration Clinton sous la pression d'un Congrès de

plus en plus protectionniste pollue l'atmosphère », confiait récemment à l'AFP un diplomate européen. Mécontent du système d'importations européen de bananes, les États-Unis ont décidé de frapper de droits de douane à 100 %, de façon conditionnelle, pour 520 millions de dollars d'exportations européennes, et menacent de sanctions l'UE si elle refuse de lever l'embargo sur la viande aux hormones.

Pour certains analystes, même si l'aggravation du déficit peut présenter un problème à long terme, il reflète pour l'instant « la bonne santé » de l'économie américaine et la solide demande des consommateurs. « Le protectionnisme? Ce n'est pas un problème », affirme ainsi Walter Workman, vice-président de la Chambre du commerce. « Seulement 19 % de l'électorat est traditionnellement isolationniste. La plupart des consommateurs ne sont pas protectionnistes. Ils comprennent comment marche une économie globale [...] et veulent ce que veulent les entreprises américaines: la meilleure qualité au meilleur prix ».

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table listing exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bermudes, Brésil, Caraïbes, Chili, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis, Europe, France, Grèce, Hong-Kong, Inde, Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Trinité-Tobago, Ukraine, Venezuela.

LE MARCHÉ BOURSIER

Summary table of market indices: COUP D'ŒIL, MONTRÉAL (XXM 3495,30), TORONTO (TSE 6586,44), NEW YORK (Dow Jones 9997,62), DOLLAR (1\$ canadien 65,83¢), OR (à New York 283,00\$).

Table: La Bourse de Montréal. Columns: Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). Rows include XXM, XCB, XCO, XCM, XCF, XCI, XCU.

Table: La Bourse de Toronto. Columns: TSE 35, TSE 100, TSE 200, TSE 300, Institutions financières, Mines et métaux, Pétroliers, Industrielles, Aurifères, Pâtes et papiers, Consommation, Immobilieres, Transport, Pipelines, Services publics, Communications, Ventes au détail, Sociétés de gestion.

Table: La Bourse de Vancouver. Columns: Indice général, Ferme, Var. (\$), Var. (%).

Table: Le Marché Américain. Columns: 30 Industrielles, 20 Transports, 15 Services publics, 65 Dow Jones Composé, Composite NYSE, Indice AMEX, S&P 500, NASDAQ.

Table: Les plus actifs de Toronto. Columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%). Rows include PROBE EXPLOR INC, GREAT-WEST, MACMILLAN BLOEDEL, ROYOP PROPERTIES, RANGER OIL LTD, etc.

Table: Les plus actifs de Montréal. Columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%). Rows include SODISCO-HOWDEN, BIOCHIM PHARMA, TEMBEC INC, etc.

Décision + Investmax s.e.n.c. Logiciel d'analyse boursière

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 (514)392-1366 http://www.investmax.com

Advertisement for 'chuté?' with logo and text: 'Suez leur remontée tous les samedis dans LE DEVOIR'.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Main market table with columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var., and multiple columns for various stock categories (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, Z).

É D I T O R I A L

Qui est pauvre?

Depuis des années, le Conseil national du bien-être social publie ses conclusions quant à l'évolution de la pauvreté au pays. Chaque fois, les médias y font grand écho, mais chaque fois aussi, commentateurs et économistes s'empressent de nuancer. Or voilà que le Conseil se décide enfin à discuter de la question.

Pour combattre la pauvreté, encore faut-il savoir qui est pauvre. Selon les dernières données du Conseil national du bien-être, l'organisme financé par Ottawa pour le conseiller en matière de politiques sociales, 21,2 % des Québécois vivaient sous le seuil de pauvreté, et 15,8 % des Ontariens. Pourtant, le coût de la vie et l'impôt sur les revenus modestes sont inférieurs ici, alors que l'aide aux familles est supérieure. Comment expliquer la différence?

Quand on sait par ailleurs qu'aussi peu que 10 % des Français sont considérés comme étant «pauvres» par l'Institut de recherche scientifique (INSEE), le doute quant à l'évaluation des taux de pauvreté devient encore plus grand.

La raison de tels écarts, on l'aura deviné, vient de ce que ces données sont le résultat d'approches différentes qui comparent des pommes et des oranges.

Au Canada, la méthode retenue par les organisations de lutte contre la pauvreté est celle des Seuils de faibles revenus (SFR) de Statistique Canada. Elle ne nous dit pas si les ménages ont les ressources nécessaires pour vivre, mais tout bêtement combien de Canadiens doivent consacrer au moins 20 % de plus qu'une famille moyenne à l'achat de biens essentiels (logement, vêtement et alimentation).

La formule a les défauts de ses qualités: elle est simple à calculer... mais difficile à comprendre pour les profanes; elle a le mérite de fournir des données comparables à travers le pays... mais ne tient pas compte du coût de la vie variable d'une province à l'autre. En résumé, elle ne fait l'affaire que de ceux qui aiment les gros chiffres, et même Statistique Canada refuse qu'on y ait recours pour parler de «seuils de pauvreté».

En France, on utilise une autre méthode, elle aussi strictement mathématique. Selon cette méthode, une personne seule est considérée comme pauvre si elle reçoit moins de 11 500 \$ par année comparativement à 16 000 \$ ici. On comprend pourquoi il y a tant de pauvres au Québec et si peu en France!

Il faut donc en finir avec cette guerre de chiffres qui ne fait pas avancer la lutte contre la pauvreté. Dans le document rendu public cette semaine par le Conseil du bien-être, on rappelle qu'Ottawa et les provinces ont entrepris de créer un nouvel outil d'évaluation à partir du coût réel des biens et services nécessaires à un niveau de vie minimal décent.

Selon cette méthode plus fine qui tient compte des différences de prix des biens et services d'une région à l'autre, on trouve qu'une famille de quatre personnes avait besoin, en 1996, d'au moins 25 000 \$ pour vivre à Toronto et de 20 000 \$ à Montréal. Selon cette approche dite du «panier de consommation» — qui n'est pas encore au point —, le taux de pauvreté global serait non pas de 21,2 % au Québec, mais plutôt de 10,8 %, ce qui est plus plausible, alors qu'il atteindrait 12,5 % en Ontario où le coût de la vie est plus élevé et la fiscalité des ménages pauvres, plus lourde.

Evidemment, certains groupes de promotion des programmes sociaux n'aiment pas beaucoup cette méthode dont ils disent qu'elle vise à masquer la pauvreté plutôt qu'à la combattre. Ils ont tort: c'est, au contraire, en exagérant le phénomène qu'on nuit à la cause. Comment, par exemple, s'apitoyer sur le sort d'une famille qui gagne 30 000 \$? Ce n'est pas beaucoup, certes, mais est-ce cela, la pauvreté à Montréal?

Suresimer le nombre de personnes pauvres rend dérisoire tout nouveau programme d'aide aux vrais pauvres et impossible le rêve d'une victoire contre ce cancer pourtant bien réel.

Jamais une méthode ne nous dira à elle seule qui est pauvre et qui ne l'est pas. De toute manière, là n'est pas le plus important. Ce qu'il nous faut, c'est une évaluation qui, sans être parfaite, ralliera le plus de gens possible pour empêcher les pouvoirs publics de se réfugier derrière le manque de crédibilité des chiffres pour ignorer le phénomène.

Voilà pourquoi il faut saluer le début d'une vraie discussion autour des méthodes d'évaluation de la pauvreté, en souhaitant qu'elle se poursuive sereinement, à l'abri des guerres idéologiques.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Vos papiers, et après?

Avant les élections, l'un des arguments évoqués à l'encontre de l'ajout dans la loi électorale de l'obligation pour l'électeur de s'identifier au moment de voter était que l'on ne peut pas procéder à un changement comme celui-là juste avant la tenue d'un scrutin. Cet argument était certes valable. Nous l'avons utilisé ici même.

Nous disions alors qu'il serait préférable que le débat sur ce sujet soit repris après la campagne électorale, dans un climat plus serein.

Il est donc ironique d'entendre aujourd'hui les partis d'opposition à l'Assemblée nationale souhaiter un report des débats sur ce sujet, plaidant qu'il n'y a pas urgence d'agir puisque aucun scrutin n'est en vue. Au contraire, il est préférable que cette question soit réglée maintenant.

En examinant le projet de loi 1, présenté mercredi par le ministre Guy Chevrette, les députés devraient porter une attention particulière à éviter que cette nouvelle obligation entraîne des effets pervers.

L'automne dernier, le Directeur général des élections du Québec avait manifesté des réserves à l'encontre de l'identification obligatoire des électeurs. Il se demandait, à bon droit, si cette contrainte n'allait pas priver certains électeurs, qui auraient tout bonnement oublié leurs cartes à la maison, de leur droit de vote.

Les partis d'opposition ont bien raison, cependant, de dire que la réforme électorale souffre de bien d'autres maux que celui auquel M. Chevrette veut s'attaquer. La qualité de la liste électorale elle-même soulève des soupçons. Le financement des tiers partis est déficient. Et que dire du mode de scrutin qui a montré ses lacunes lors des dernières élections?

C'est dire qu'une réflexion portant sur d'autres questions que l'identification des électeurs devrait être amorcée en parallèle. Il serait de bon ton que le comité consultatif du Directeur général des élections s'y penche, à sa rencontre de la semaine prochaine.

Il serait souhaitable que le gouvernement annonce le début de travaux sur ces questions dans de brefs délais, en particulier en faveur d'une consultation publique portant sur un mode de scrutin compensatoire, susceptible d'atténuer les distorsions les plus graves du système actuel sans remettre en cause la stabilité des gouvernements.

Par contre, l'idée n'est pas bête de dissocier les deux démarches afin de ne pas mêler les cartes. La question de l'identification de l'électeur réglée ce printemps, on pourrait amorcer les discussions sur une réforme plus large avant l'été, pour les poursuivre et les compléter l'automne prochain.

mvenne@qbc.clic.net

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur et rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIALT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Desjardins, une pompe aspirante

«On ne s'entend plus venir au monde?»

— Michel Garneau

Alphonse Desjardins, c'est l'architecte de la plus grande réussite québécoise. Il voulait protéger «cette classe, livrée pieds et poings liés à toute la rapacité des exploitants, des intermédiaires avides, souvent malhonnêtes et fraudeurs». (*Réflexions d'Alphonse Desjardins*, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 1986).

Le fondateur s'opposait à tous les «tuyaux permettant à la pompe aspirante de la grande cité de drainer jusqu'à la dernière goutte de l'épargne locale». (Lettre à Jules Dorion, Québec, 23 janvier 1913, *Réflexions d'Alphonse Desjardins*, CCPEJ).

En 1999, Desjardins abandonne-t-il à leur sort les membres qui n'ont pas le sou? Fait-il de l'éducation coopérative? Favorise-t-il la participation des sociétaires? Respecte-t-il davantage la personne que le capital? L'intercoopération est-elle une réalité?

Une adaptation s'imposait. Mais la fin du siècle ne ressemble pas au début. L'adaptation choisie est toute croche. Aux premières heures de l'an 2000, ce sera la fin du commencement. Les caisses coopératives seront mortes. Dans la vraie vie, Desjardins appauvrit le milieu. Il est une «pompe aspirante» qui draine «l'épargne locale» vers les grands centres. Il ferme des centaines de caisses et il entend fusionner les fédérations. Le capitalisme triomphe. Le sociétaire est un consommateur, un client.

Desjardins détruit les pierres de la campagne québécoise. Il commet un crime social plus pernicieux que la fermeture des bureaux de poste. Il lui avait fallu un siècle pour bâtir une réussite merveilleuse. En moins d'une décennie, il contribuera à son effondrement. Il rasera un avenir laborieusement échauffé.

Dans la vision du village global, Desjardins livre les pauvres «pieds et poings liés à toute la rapacité des exploitants, des intermédiaires avides, souvent malhonnêtes et fraudeurs». Dans le pays réel, c'est

vers les prêteurs à gages que la «réingénierie» dirige les plus faibles.

Il y a peut-être une lueur d'espoir. Si la coopération reprenait vie? Si l'éducation coopérative renaissait? Si les caisses récalcitrantes se regroupaient autour de la Fédération des caisses d'économie? Jadis, il existait la petite fédération de caisses populaires de Montréal que les malins appelaient «la Fédération des protestants». Elle devrait renaître de ses cendres.

La coopération, c'est la prééminence du service social sur l'intérêt. C'est un instrument de développement.

Rosaire Morin

Directeur de L'Action nationale
Montréal, 15 mars 1999

Subventionner les familles, pas le sport

Selon les *pôvres* industriels du hockey et du baseball, appuyés par une poignée de leurs fans et quelques politiciens, il n'y a pas de prix trop élevé pour garder les équipes majeures à Montréal. À titre d'institutions qui se disent vouées à «l'éducation et au développement social» ainsi que de moteurs de l'économie, elles prétendent qu'elles devraient être subventionnées directement ou par des réductions de taxes sur leurs édifices.

Les maisons d'éducation et les institutions religieuses en sont déjà exemptées, du moins en bonne partie. Alors, pourquoi pas les véritables centres voués à la formation complète de l'individu?

En qualité de contribuable, j'accepterais volontiers que mes impôts servent à subventionner les familles qui ont au moins un enfant aux études en exemptant leurs résidences tout au moins de l'impôt foncier.

La survie de notre société, sa qualité de vie, le développement de technologies de pointe dépendent des cerveaux et des âmes que l'on forme dans ces familles, souvent impoosées à outrance. Moi, retraité de 68 ans, je fais le pari qu'à moyen et à long termes, mes impôts ainsi utilisés produiraient plus

de bénéfices pour la société que les loges d'entreprises et les bars du temple Molson ou qu'un stade au centre-ville.

Roger Belliveau

Boucherville, 10 mars 1999

Budget équilibré ou écran de fumée?

C'est grâce à un surcroît de charité constitutionnalisées (péréquation), à une ponction de 2,4 milliards de dollars au titre de mesures budgétaires diverses qui n'existaient pas sous Daniel Johnson, ainsi qu'à des déficits dissimulés par voie de négligence grossière des infrastructures hospitalières, routières et scolaires, que Bernard Landry s'imagina qu'il a réussi à équilibrer le budget 1998-99 de la province. Ce n'est qu'un maillon de plus dans sa stratégie de comptabilité créatrice visant à inventer une des conditions référendaires gagnantes et à endormir les électeurs pour qu'ils votent enfin oui à quelque chose. Une fois le vote en poche et le point de non-retour franchi, les paroles de Gilbert Cesbron d'il y a un demi-siècle prendront tout leur sens: «Demain, il sera trop tard»; lire: tu seras enceinte, pauvre petite.

N'eût été de la charité constitutionnalisées d'au moins cinq milliards de dollars (220 \$ sortant de la poche de chaque Canadien hors Québec, 660 \$ entrant dans la poche de chaque Canadien québécois), du supplément de 2,4 milliards provenant de nouvelles contributions diverses (hausse de la TVQ, pelletage vers les municipalités et les commissions scolaires, solidarité, etc.) et de un milliard environ qu'il aurait fallu injecter dans les infrastructures hospitalières, routières et scolaires pour stopper leur détérioration (ne parlons pas de leur remise en état), Landry aurait affiché un déficit de quelque huit milliards.

Pour fin de comparaison avec le déficit libéral de 5,5 milliards de 1994-95 (après impact de la péréquation), le déficit Landry se situe à quatre milliards en 1998-99. Quel progrès mirobolant en quatre ans!

Jean-Claude Lefebvre

Sutton-Junction, 10 mars 1999

LIBRE OPINION

Moratoire au CHUM... peut-être même la tutelle

Voici le texte d'une pétition qui circule parmi les médecins du CHUM.

Quelques semaines après son entrée en fonction, le ministre Marois annonçait son intention de revoir la validité de la réorganisation du CHUM sur trois sites. Elle a indiqué son inquiétude face aux nombreux départs de médecins qui ruinent notre capacité collective de développement de soins spécialisés de nature nationale et de formation de la relève médicale de demain. Madame la ministre Marois, dont l'intention de pourvoir le Québec de centres hospitaliers universitaires compétents et performants ne fait de doute pour personne, a vu ses dires corroborés par le ministre des Finances lors du discours du budget.

Entre-temps, le CHUM est sans direction générale, à la suite de la démission de Cécile Clérout. Selon plusieurs, l'impossibilité de la réalisation du CHUM sur trois sites est largement responsable de cette démission. De fait, cette lubie devait permettre de réduire le budget d'opération. Malgré cela, depuis trois ans, le CHUM cumule déficit sur déficit, au vu et au su du conseil d'administration du CHUM dirigé par Jacques Girard. Le budget provincial de la semaine dernière et l'atteinte du déficit zéro ont permis la résolution de la dette des hôpitaux, sur condition d'une preuve d'administration responsable.

La plupart des médecins du CHUM comprennent que les quelques mois de réflexion qu'a décidé de prendre Mme Marois sur la question du CHUM sont en fait une période moratoire pendant laquelle chaque membre du CHUM doit se sentir appelé à participer à un plan global prochain. Il y a donc une

obligation morale, pour les administrateurs en place, de déployer les efforts nécessaires visant à maintenir les effectifs en place et à prévenir les sporadiques crises qui sont épuisantes et inefficaces.

La semaine dernière, le conseil d'administration du CHUM a fait exactement le contraire. Son insistance à transférer une partie de l'activité de l'hôpital Notre-Dame et de l'hôpital Saint-Luc vers l'Hôtel-Dieu, en absence de planification responsable ou de considération pour les conséquences prévisibles, contrevient à l'appel de la ministre pour une mobilisation en vue d'un projet prochain. Ce transfert, dans un contexte de révision du CHUM, ne fait donc plus partie d'un plan global de réorganisation des soins offerts à la population et ne peut que mener, à court terme, à une réduction encore plus grande des effectifs médicaux.

S'agit-il d'un manque de considération pour l'appel de la ministre ou simplement d'une preuve additionnelle du manque de responsabilité d'un conseil d'administration qui fait déficit sur déficit depuis trois ans? De plus, le fait de procéder à ce transfert d'activité immédiatement à la suite de la démission de la direction générale, laquelle a pour cause l'incapacité de réaliser le projet de CHUM sur trois sites, trahit l'absence de recul du conseil d'administration du CHUM face à la crise que vivent cette institution et ses membres depuis trois ans.

Les ministres Marois et Landry ont tous deux indiqué la nécessité de réinstaurer la responsabilité dans la gestion hospitalière à la suite de l'effacement des déficits hospitaliers. Le CHUM, avec les administrateurs et le conseil d'administration en place, ne peut justifier de procéder à des projets critiques et destructeurs de l'esprit de cohésion re-

cherché par la ministre. Les gens qui œuvrent au sein du CHUM ne désirent certes pas que le réinvestissement annoncé en santé au Québec se fasse en oubliant le CHUM à cause de l'incurie du conseil d'administration.

Alors que le conseil d'administration demande aux médecins de voyager, plusieurs fois par jour, entre les campus Notre-Dame, Hôtel-Dieu et Saint-Luc, de multiples projets de centralisation du CHUM sont en attente depuis des mois à cause de l'incapacité de l'administration de négocier, adéquatement et convenablement, des conditions de transfert avec les syndicats en place. Ainsi, les médecins qu'on déplace à droite et à gauche ne sont même pas soutenus par le personnel avec lequel ils ont développé une expertise particulière. Rien de productif ne peut résulter de l'action inconsidérée et non planifiée du conseil d'administration, principalement en l'absence d'une direction générale.

Quels gestes irréversibles seront posés avant que le projet global du CHUM ne soit exposé? Il est plus que temps que le ministère impose un moratoire au CHUM sur tout projet qui n'a pas fait consensus, et ce, jusqu'à l'annonce par la ministre de ses orientations concernant le CHUM. Si le conseil d'administration ne respecte pas cet appel, qui semblait pourtant implicite dans les annonces de la ministre des dernières semaines, une tutelle sera sans doute nécessaire, aussi contraignant que cela puisse être. La tutelle est rarement une chose désirée, mais si elle est dotée de l'obligation de déployer les efforts nécessaires pour garder en place les gens désireux de participer au CHUM, elle sera salutaire pour l'avenir du CHUM comme institution nationale.

IDÉES

Gel des rôles d'évaluation

Trop de taxes scolaires à Montréal

Le Conseil scolaire aurait dû recevoir de Québec 25 millions en péréquation plutôt que de puiser dans les poches des contribuables

JACQUES MONGEAU

Président du Conseil scolaire de l'île de Montréal

Le gel des rôles d'évaluation sur le territoire de la CUM, bien qu'il puisse faire l'affaire de certaines municipalités, a pour effet de gonfler artificiellement l'assiette foncière sur laquelle est prélevée la taxe scolaire. De fait, les contribuables de l'île de Montréal paient annuellement 25 millions de dollars de taxes scolaires de plus qu'ils ne le devraient. Comme le Conseil scolaire l'a déjà maintes fois souligné aux autorités gouvernementales concernées, il s'agit là d'une injustice qui doit être corrigée dans les meilleurs délais.

L'iniquité fiscale que nous décrivons ici vient du fait que le gel des rôles d'évaluation de certaines municipalités du territoire de la CUM fausse les règles de perception de la taxe scolaire au détriment des contribuables de ces mêmes municipalités.

Comme on le sait, le taux de taxes scolaires est établi en fonction du montant de taxes à percevoir par chaque commission scolaire ou par le Conseil scolaire de l'île de Montréal (montant fixé par décret gouvernemental) et de la valeur de son assiette foncière (fixée par le rôle d'évaluation). Par exemple, pour prélever 30 millions de dollars de taxes scolaires sur une assiette de 10 milliards de dollars, il faut un taux de taxation de 30 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Le taux de taxe est cependant plafonné par la loi à 35 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Lorsque le taux maximum ne suffit pas à générer suffisamment de revenus pour la commission scolaire ou le Conseil scolaire, le gouvernement compense alors par une subvention dite de péréquation.

Une situation injuste

Dans l'ensemble du Québec, seulement sept commissions scolaires, dont les cinq de l'île de Montréal regroupées au sein du Conseil scolaire, ont un taux d'imposition inférieur au plafond légal de 35 ¢. (Ceci s'explique essentiellement par l'écart des valeurs foncières entre les milieux urbains et ruraux.) Pour l'exercice 1998-99, les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal n'ont donc reçu aucune subvention de péréquation, alors que les autres commissions scolaires de la province, à l'exception de deux, se sont partagé quelque 400 millions en subventions de péréquation.

La situation aurait toutefois été très différente si les nouveaux rôles d'évaluation des 29 municipalités de l'île de Montréal étaient tous entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1998, comme cela aurait normalement dû se faire, pour tenir compte de la baisse du marché. Or, à la suite de la modification de la procédure de révision du rôle d'évaluation (loi 67), seulement 10 municipalités de la CUM ont vu leurs nouveaux rôles d'évaluation entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Pour les 19 autres municipalités représentant 85 % des propriétés de l'île de Montréal, les rôles d'évaluation datant de 1995 ont été maintenus. C'est donc dire que, pour l'exercice 1998-99, 85 % des contribuables de l'île de Montréal ont reçu un compte de taxes scolaires basé sur une valeur foncière surévaluée.

Le Conseil scolaire estime que, sans ce gel artificiel des rôles d'évaluation, le taux maximal de 35 ¢ appliqué à une assiette révisée à la baisse n'aurait pas permis de générer les 283 millions de dollars de taxes à recevoir pour 1998-99 et que, par conséquent, le gouvernement du Québec au-



ARCHIVES LE DEVOIR

rait été tenu de lui verser une subvention de péréquation. Pour 1998-99, le Conseil scolaire évalue qu'il aurait dû recevoir 25 millions de dollars de subventions de péréquation plutôt que de percevoir cette somme auprès des contribuables. Cette situation injuste se répètera en 1999-2000, puisque certaines dispositions de la loi 440 ont permis aux municipalités de la CUM de reporter encore d'un an la révision de leurs rôles d'évaluation. La prolongation du gel des 19 rôles d'évaluation mentionnés plus haut signifie donc que les contribuables de ces municipalités paieront un autre 25 millions de dollars de taxes scolaires en trop pour l'exercice 1999-2000.

À la suite d'une résolution récente de la CUM, le gel de ces rôles d'évaluation sera prolongé jusqu'en 2000-01. Le trop-perçu pourrait alors atteindre un total de 75 millions de dollars. Les contribuables de ces 19 municipalités de l'île de Montréal sont donc doublement pénalisés au chapitre de la taxe scolaire. D'une part, leur compte de taxes scolaires est en moyenne plus élevé tout simplement parce que les valeurs foncières sont généralement plus élevées en milieu urbain. D'autre part, leur compte de taxes est artificiellement gonflé parce qu'il est basé sur des valeurs foncières surévaluées, alors que partout ailleurs au Québec il se base sur des valeurs à jour.

Le Conseil scolaire insiste pour qu'une solution soit apportée immédiatement à la situation injuste créée par le gel des rôles d'évaluation. Dans un rapport remis le 19 février 1999 à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locale, le Conseil scolaire recommande d'appliquer un facteur de correction aux rôles d'évaluation qui sont actuellement gelés, de manière à en ajuster les valeurs à la réalité du marché. Certaines villes, dont Saint-Laurent, Pointe-Claire et Côte-Saint-Luc, ont aussi deman-

dé au ministre des Affaires municipales de rétablir l'équité entre les contribuables de la CUM (les 15 % dont le rôle a été révisé par rapport aux 85 % dont l'ancien rôle a été maintenu) aux fins de la taxe scolaire.

Une autre façon de voir les choses consiste à considérer la part de la taxe scolaire dans le financement global des commissions scolaires. Pour 1998-99, cette part a été de 23 % pour les commissions scolaires de l'île de Montréal comparativement à seulement 15 % pour l'ensemble des commissions scolaires de la province. Or, selon nous, cet écart est tout à fait inadmissible.

Malgré la valeur de son assiette foncière, la région métropolitaine de Montréal abrite 53,3 % des familles à faible revenu du Québec. Cette concentration de la pauvreté est spécifique à Montréal, tout comme son caractère multiethnique, et ceci a un impact majeur sur les besoins en matière de services éducatifs et complémentaires. La fiscalité scolaire devrait normalement tenir compte de ces particularités, mais force est de constater que la réalité est tout autre.

Depuis 25 ans, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, en égalisant l'effort fiscal des contribuables de son territoire et en distribuant les revenus de façon équitable entre les commissions scolaires qu'il regroupe, a permis l'atteinte d'une plus grande justice sociale sur l'île de Montréal. Le Conseil scolaire est convaincu que l'égalité des chances passe par une allocation plus appropriée des ressources, mais encore faut-il donner les bons outils afin qu'il puisse assumer efficacement son rôle. On ne le dira jamais assez, des mesures de péréquation et de soutien pour le territoire du Conseil scolaire sont essentielles, car les contribuables de l'île de Montréal n'ont pas les moyens de payer plus que leur juste part.

Lettre au recteur de l'Université de Montréal

Une hausse inadmissible des droits de scolarité

PATRICK LABEL

ISABELLE PARIEN

FRANÇOIS DUPUIS

Les signataires sont respectivement secrétaire général intérimaire, coordonnatrice aux affaires académiques des cycles supérieurs et coordonnateur des services aux cycles supérieurs à la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

M le recteur Robert Lacroix, Le Devoir nous apprenait dans son édition du 25 février que vous feriez partie d'un groupe de recteurs qui songe à imposer une augmentation des frais de scolarité visant les étudiants des deuxième et troisième cycles inscrits en rédaction. Les hausses envisagées dernièrement par vos collègues des Universités Laval et de Sherbrooke atteindraient dans un cas 1000 % (à Sherbrooke, les frais passant de 55 \$ à 556 \$ par session) et seraient en vigueur à compter de la prochaine session. Par la suite, vous confirmez votre intention de prendre des mesures similaires. Avant que vous ne preniez une décision lourde de conséquences, nous estimons essentiel de porter à votre attention quelques éléments de réflexion concernant ce projet inadmissible.

Les étudiants des cycles supérieurs doivent pour la plupart réussir, au cours de leur programme, un certain nombre de crédits de cours et de rédaction, totalisant 45 crédits pour le deuxième cycle et 90 pour le troisième cycle. Lors des premiers trimestres (trois à la maîtrise et six au doctorat), ils sont tenus de payer des frais de scolarité de 918 \$ par session. Vous savez certainement que ces paiements incluent déjà des sommes destinées aux crédits de rédaction, qui constituent souvent, d'ailleurs, la majeure partie des crédits nécessaires à l'obtention du diplôme convoité. À ces frais de scolarité, des frais d'inscription en rédaction de 67,50 \$ s'ajoutent semestriellement dès la quatrième session en maîtrise et dès la septième session au doctorat. Comme il est prévu par le règlement pédagogique de la faculté des études supérieures que les étudiants peuvent prendre jusqu'à deux

ans pour compléter leur maîtrise et jusqu'à cinq ans pour leur doctorat, une telle hausse pourrait gonfler considérablement le coût total de leur formation. Cela aura certainement des conséquences négatives sur la poursuite des études de cycles supérieurs.

Nous estimons que la hausse prévue va à l'encontre du principe d'accessibilité à l'éducation supérieure, principe que vous avez vous-même considéré comme une priorité pour l'Université de Montréal puisque, pour relancer l'institution, vous avez indiqué l'augmentation de la clientèle étudiante comme l'une des solutions les plus souhaitables. Or, lorsqu'on connaît la situation économique et la condition de vie des étudiants des cycles supérieurs, il est à prévoir qu'une telle augmentation aura sur eux un effet dissuasif au moment où il faudra choisir de commencer ou de compléter un programme de deuxième ou de troisième cycle. Le taux d'abandon étant déjà assez élevé à ces cycles d'études (pour 1996-97, le taux d'abandon et d'interruption était de près de 30 % aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal), nous sommes persuadés que des frais de rédaction de l'ampleur de ceux qui sont projetés risquent d'accroître le décrochage. Par ailleurs, les étudiants qui devront travailler davantage pour assumer ces frais supplémentaires s'exposent au prolongement de la durée de leurs études. N'est-ce pas la précisément ce que vous et vos collègues tentez de contrer?

Aussi, vous êtes certainement au fait de l'apport considérable des étudiants des cycles supérieurs à la réputation d'une université, qu'il s'agisse de leur contribution à l'essor de la recherche, au rayonnement scientifique ou à la qualité de l'enseignement au premier cycle. En effet, ces derniers constituent une main-d'œuvre des plus qualifiées, à très bon marché faut-il le rappeler, dont l'Université de Montréal ne peut se passer. À trop vouloir confiner les étudiants en rédaction à leur projet de recherche, vous semblez occulter la valeur indéniable, pour leur formation, d'autres activités qui les lient à l'université et vous risquez de nuire à court et à long terme au rayonnement de l'institution.

Vos collègues ont également soutenu que l'utilisation actuelle des services par les étudiants en rédaction motive cette hausse des frais de scolarité en rédaction. Nous sommes d'avis que ce motif ne saurait justifier aucune hausse. Est-il nécessaire de vous rappeler que, sinon pour passer à la bi-

bliothèque, la plupart des étudiants fréquentent le campus principalement pour y travailler en tant qu'auxiliaires d'enseignement ou de recherche et en tant que chargés de cours? De plus, lorsqu'ils sont en scolarité, les étudiants des cycles supérieurs contribuent au financement des services sportifs et autres services aux étudiants par une cotisation qu'en rédaction ils doivent payer une somme supplémentaire lors de l'utilisation d'un service.

Nous savons que certains recteurs, dont vous êtes, sont contre le gel des frais de scolarité. Cependant, vous affirmez vous-même dans une entrevue pour le magazine *L'actualité*, au mois de novembre 1998, que vous ne reniez pas le consensus social faisant du gel des frais de scolarité un choix collectif si le gouvernement offre un financement approprié. Il semble toutefois que vous ayez bien remis vos revendications pour un refinancement public sitôt les élections passées en tentant d'augmenter les seuls frais qui ne soient pas encore réglementés par le gouvernement. Les étudiants des cycles supérieurs vivent déjà une situation financière difficile, il serait inacceptable qu'ils fassent les

frais de vos déficits structurels. En somme, l'imposition de nouveaux frais de scolarité risque d'avoir de graves conséquences sur la formation de nombreux étudiants comme sur la qualité de la vie intellectuelle à l'université. Faudra-t-il suggérer aux nombreux étudiants qui songent à poursuivre des études supérieures à l'Université de Montréal de bien réfléchir au fait que sa direction préfère imposer des frais de scolarité plutôt que de continuer à faire pression pour un refinancement public adéquat? Par ailleurs, pensez-vous que des étudiants qui devront acquiescer des frais d'une telle ampleur juste avant l'obtention de leur diplôme seront enclins à contribuer à la campagne de financement de l'an 2000, laquelle vous tient tant à cœur?

Pour toutes ces considérations, nous vous demandons de ne pas hausser les frais de scolarité en rédaction. Agir en ce sens ne serait ni justifié ni acceptable pour les étudiants. Joignez-vous plutôt aux acteurs du milieu universitaire qui exigent un financement public adéquat des universités et pour montrer à la société québécoise à quel point l'apport de l'université est indispensable et incontournable dans une économie du savoir!



Robert Lacroix



Normand Baillargeon

Plus que quatre dodos...

Je me doute bien que je vais faire des jaloux et je m'en excuse d'avance, mais je suis à Paris, pour le Salon du livre. Il fait très beau et je rencontre des tas de gens sympathiques; avec un peu de chance, je vais même, tout à l'heure, rencontrer François Cavanna, un de mes écrivains favoris. Cavanna, auteur entre autres d'une histoire de l'humanité intitulée... *Et le singe devint con*. Je vous en ferai d'ailleurs bénéficier puisque je ferai de lui un portrait pour votre quotidien préféré.

En fait, c'est même pas vrai. Certes, je suis à Paris; certes, il fait beau; certes, Cavanna, tout ça, tout ça. Mais je m'ennuie à mourir de ma compagne et de mes deux petites. Marie, Camille: papa revient dans quatre dodos. Chantal, j'aurais pas cru, mais sans toi, Paris est presque moche. Sitôt ce papier terminé, je retournerai travailler sur la conférence qu'on m'a commandée sur «l'américanisation de la culture». Mots piégés que ceux-là, de surcroît inscrits ici sur fond de ces réciproques mécompréhensions qui me semblent caractériser les perceptions qu'Américains, Français et Québécois ont les uns des autres. On verra bien ce qui en sort et je vous raconterai comment cela se sera passé, si ça en vaut la peine.

Pour le moment, ici, du moins dans les milieux que je fréquente, on parle abondamment d'Oskar Lafontaine, ci-devant ex-ministre des Finances d'Allemagne, à qui il vient d'arriver quelque chose de troublant.

Ex, car le monsieur vient de démissionner; troublant, parce que ceci. Lafontaine n'avait rien d'un gauchiste; simplement, il voulait hausser les impôts sur les bénéfices et diminuer ceux sur les revenus. Les maîtres n'ont pas aimé, mais alors pas du tout, et ils l'ont très clairement laissé savoir. Oskar a donc présenté sa démission, acceptée avec un large sourire. Schröder, le chancelier, est bien content: tout est rentré dans l'ordre, la Bourse repart tandis que le Dow Jones, de son côté, a brièvement passé le cap historique des 10 000 points. Bref, tout va de nouveau pour le mieux dans le meilleur des mondes et il ne faudra pas, en rentrant, que j'oublie de l'expliquer aux chômeurs que je connais.

Mais je doute que j'obtienne un grand succès. C'est que j'ai découvert à Paris que je ne suis pas doué pour expliquer des réalités européennes aux Québécois et vice-versa. Par exemple, j'ai essayé de faire comprendre à mes amis français toutes ces subtiles théories sur l'absolue nocivité de l'impôt dont nos quotidiens regorgent ces jours-ci. Eh! bien, vous me croirez si vous voulez, mais quand je cite les profonds penseurs de nos quotidiens et que je dis par exemple «enfer fiscal», tout le monde me regarde comme si j'étais tombé d'une autre planète. Certains rigolent. Ce qui m'inquiète beaucoup pour ma conférence.

Le Salon du livre de Paris? Comme celui de Montréal, mais en plus gros. Ce qui signifie que c'est largement une mégafaire du livre, un supermarché du bouquin, et donc un lieu de consommation, organisé comme tel. Avec, bien sûr, des événements, des rencontres et des activités qui risquent d'être intéressants.

Ce qui est passionnant, c'est de chercher à savoir ce qu'il y a derrière les noms bien connus et parfois prestigieux de tous ces exposants. 10-18, Presses Pocket, Larousse, Bords, Dunod, Armand Colin, Cité, Découverte, Plon, Laffont, Seghers, Julliard, Hatier, Quillet et ainsi de suite. Pour tous ceux-là — et des tas d'autres! —, deux groupes: Havas et Hachette.

Havas, i.e., pour une bonne part, un satellite de Vivendi; Vivendi, i.e. l'ex-Compagnie générale des Eaux, Hachette, i.e. le groupe Lagardère, i.e. aussi Matra et donc le petit commerce des armes. Dans *Livres Hebdo*, Pierre Louis Rozinès dresse un saisissant portrait du monde de l'édition française vue d'un peu plus haut qu'à ras de Salon du livre. Edifiant, je trouve. Pour l'essentiel, cet univers est composé des deux géants évoqués plus haut (Havas et Hachette) puis de quatre groupes intermédiaires (Gallimard, Albin Michel, Flammarion et Le Seuil) qui sont et seront «convoyés», comme dit Rozinès. Les conséquences de tout cela seront intéressantes à examiner. Sur le plan de la concentration de l'édition, d'abord, mais également et plus largement de l'information, dans la mesure où ces groupes et quelques autres contrôlent aussi, et pour une part substantielle, l'ensemble de l'appareil médiatique. C'est ainsi qu'un ouvrage sur les scandales de la distribution de l'eau et ses pots-de-vin a sans doute autant de chance de voir le jour chez un éditeur Havas-Vivendi qu'un reportage sur le même sujet dans un de leurs journaux ou sur une de leurs chaînes de télé. *Idem* pour le commerce des armes, qui a autant de chances d'être examiné sérieusement à Europe 1 (Groupe Lagardère, Matra-Hachette) que dans un numéro de *L'Événement*. On en dirait autant pour des tas et des tas d'autres sujets.

La distribution-diffusion est également lourdement affectée par la nouvelle donne. Rozinès écrit, avec raison: «Cette activité stratégique est en fait le nouveau poumon autour duquel se forment les alliances, les rapprochements objectifs et naturels, et se satellisent les éditeurs.» Vous voyez le topo. Il sera intéressant de ne pas le perdre de vue. En tout cas, ce n'est pas chez nous que des choses pareilles passeraient inaperçues.

Bon, et maintenant, je retourne travailler. Plus que quatre dodos, mes amours... Qu'est-ce qui m'a pris d'accepter ça...

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces) ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (*redaction@ledevoir.com*) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation); Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement); Judith Lachapelle, Louise Leclerc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales); Carole Montpetit, Isabelle Paré (santé); Jean Pichette (justice); Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles); Brian Myles (cinéma); Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Robert Dufresne, Benoît Mungier, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information); Guy Taillefer (éditorialiste); Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (comptabilité); Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire adjoint); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Louane Lamis; LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production); Marie-France Turgeon (responsable de la production); Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative); Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La France ne regrette rien

Bouchard plaide pour la diversité culturelle

CHRISTIAN RIOUX

CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

La France ne regrette pas d'avoir invité la ministre québécoise de la Culture, Agnès Maltais, à une rencontre informelle il y a deux semaines afin de discuter de la diversité culturelle, même si cette invitation a provoqué la colère d'Ottawa qui a protesté officiellement. C'est ce qu'il faut déduire des paroles prononcées hier par le ministre des Affaires étrangères français, Hubert Védrine, à la sortie d'une rencontre avec Lucien Bouchard en visite à Paris.

«Je crois que cette rencontre s'est bien passée. Je crois que Mme Trautmann ne regrette pas du tout d'avoir lancé les invitations qu'elle a lancées et surtout pas d'avoir organisé cette réunion sur un sujet très important.»

Au cours d'un entretien d'environ 45 minutes, Hubert Védrine a justement discuté avec Lucien Bouchard de l'importance de la diversité culturelle ainsi que de la coopération franco-québécoise en général. Sujet repris un peu plus tard avec le président Jacques Chirac, qui a accompagné le premier ministre à sa voiture. Un signe qui n'est pas anodin, auront noté les experts en protocole, puisque 48 heures plus tôt il n'avait pas descendu les escaliers pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Camille Thériault, qui était accompagné de l'ambassadeur canadien, Jacques Roy.

Lucien Bouchard et Jacques Chirac ont discuté eux aussi de l'importance de promouvoir la diversité culturelle et de combattre l'uniformisation des langues et des cultures. «Notre monde est riche de ses diversités, tandis que l'uniformisation est un appauvrissement de la pensée», a déclaré le président, selon la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna.

Évoquant la «souveraineté culturelle» de Robert Bourassa, Lucien Bouchard estime que cette revendication n'a pas fait de l'ancien premier ministre libéral un souverainiste. De la même façon, il estime que «promouvoir ce qu'on est fondamentalement pour tous les Québécois, qu'ils soient souverainistes ou fédéralistes. Ce n'est pas l'apanage des souverainistes de prétendre que le Québec doit défendre et promouvoir lui-même sa culture et son identité. [...] Jamais nous n'accepterons que des ministres fédéraux se promènent dans le monde et prétendent représenter la culture québécoise. Surtout quand on sait qu'ils la nient, cette culture québécoise. [...] Quand Ottawa parle de culture, vous ne verrez jamais les mots culture québécoise.»

Dressant le bilan de ce voyage qui a commencé à Barcelone, en Catalogne, et s'achevait ce matin à Paris, le premier ministre québécois dit avoir franchi quelques pas en faveur de la défense de la diversité culturelle et du droit du Québec de parler de sa propre voix dans le monde sur ces questions.

L'ambassadeur canadien à Paris croit, de son côté, que la déclaration de Hubert Védrine ne signifie pas que le gouvernement français ne regrette pas l'invitation lancée à Agnès Maltais, bref qu'elle n'engage pas la France et son gouvernement.

Dans la matinée, le leader du principal parti de droite français (RPR), le pro-souverainiste Philippe Séguin, a dit appuyer l'invitation qu'avait lancée la France à Agnès Maltais.

«Je fais partie de l'opposition en France, c'est-à-dire qu'il m'arrive rarement de soutenir mon gouvernement. Je dois dire que, dans ce cas d'espèce, je le soutiens totalement. Et je crois que l'invitation qu'il avait adressée au Québec était une invitation particulièrement opportune.»

Plus généralement, Philippe Séguin considère «légitime» que le Québec, notamment en matière culturelle, puisse exister dans le monde. «Au-delà des problèmes de politique politicienne [...], les grands problèmes du XXI^e siècle, ce sont les problèmes de la diversité culturelle. Est-ce que nous allons vers un monde uniformisé culturellement qui correspondrait à la mondialisation ou est-ce que nous nous donnons les uns et les autres dans le respect de nos cultures respectives le moyen de continuer à entretenir, à enrichir une diversité culturelle? Moi, je préfère un monde divers et des gens différents parce que je trouve plus de plaisir à les fréquenter qu'un monde de clones.»



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SOUPÇONS

SUITE DE PAGE 1

Michel Clair a été nommé «le 5 mai [1997] vice-président exécutif, responsable du Groupe Projets et Affaires internationales d'Hydro-Québec», précisait le communiqué émis par cette société d'État le 15 mai suivant.

Ce communiqué apparaît en annexe à la requête du CESIR, signée par Me Daniel-Martin Bellemare.

Dix jours plus tard, le 15 mai, M. Clair était par ailleurs nommé président-directeur général d'Hydro-Québec International, une nomination entérinée la semaine précédente, précise le même document.

Or c'est le 7 mai, soit une semaine plus tôt, que M. Clair a été remplacé à la présidence du comité de sélection des régisseurs par le nouveau sous-ministre Beaulieu. Et les régisseurs en question ont été nommés par décrets gouvernementaux huit jours après la nomination de Michel Clair à la vice-présidence du Groupe Projets et Affaires internationales d'Hydro-Québec.

«Il en résulte, précise la requête du CESIR, que les pourparlers entre M. Clair et les autorités d'Hydro-Québec à propos de l'évolution de sa carrière ont eu lieu pendant que M. Clair présidait le comité de sélection» des régisseurs de l'institution censée contrôler Hydro-Québec.

Des copies de la plainte du CESIR au procureur général ont par ailleurs été adressées, «pour fins d'information», précise Me Bellemare, à la juge en chef de la Cour supérieure, Lyse Lemieux, au président de la Régie, Jean Guérin, au président de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis, James J. Hoecker, et au président de la commission du Sénat américain sur l'énergie et les ressources naturelles, le sénateur Frank Murkowski.

Une crédibilité cruciale

L'aptitude du processus québécois à administrer de façon crédible et impartiale les projets et les politiques des acteurs énergétiques québécois constitue une condition essentielle à la poursuite des opérations d'Hydro-Québec et des producteurs privés québécois sur le marché américain.

Le procureur-enquêteur indépendant, dont le CESIR réclame la nomination, devra par ailleurs faire la lumière sur les critères qui ont été utilisés pour garnir le banc de la Régie, dont la crédibilité est si cruciale que la Table de concertation sur l'énergie avait réclamé dans son rapport en 1996 que ses régisseurs soient nommés avec l'accord de tous les partis de l'Assemblée nationale.

La Régie, semblable en cela à d'autres institutions, comme le Vérificateur général ou la Commission d'accès à l'information — dont les nominations clés sont entérinées par l'Assemblée nationale —, va devoir porter jugement sur les politiques du gouvernement en matière d'énergie ou sur les projets d'Hydro-Québec, dont le gouvernement est l'actionnaire unique. Elle aura tout autant d'autorité sur les faits et gestes des acteurs privés, comme les sociétés commerciales du domaine pétrolier, ou sur les requêtes des acteurs sociaux qui contestent ces projets ou ces politiques énergétiques.

C'est ce qui amène le centre d'études juridiques à s'interroger sur l'indépendance ou à tout le moins sur l'apparence d'indépendance de plusieurs régisseurs par rapport à leur milieu d'origine, à commencer par le président de la Régie lui-même, Jean Guérin.

M. Guérin a été président du conseil d'administration de Soligaz de 1988 à 1993. Cette société était propriété à parts égales de 31,5 % de Noverco, avec Pétromont et SOQUIP, deux autres sociétés d'État québécoises. Noverco

est apparentée à Gaz Métropolitain, un autre administré de la Régie de l'énergie, où M. Guérin a aussi fait partie du conseil d'administration. En janvier 1997, quatre mois avant la nomination de M. Guérin à la Régie et trois mois avant la mise en place du comité de sélection des futurs régisseurs, Noverco devenait propriété à 40 %... d'Hydro-Québec. La Caisse de dépôt et placements, une autre institution gouvernementale, détenait de son côté une autre tranche de 26 % des actions de Noverco.

«Nous ne disons pas que M. Guérin a manqué à son devoir ou s'est placé en situation de conflit d'intérêts, expliquait hier Me Bellemare. Mais nous voulons connaître les critères, les règles utilisées pour procéder à des nominations semblables eu égard aux responsabilités quasi judiciaires des régisseurs par rapport aux administrés de la Régie.» Le CESIR tente actuellement d'obtenir devant la Commission d'accès à l'information les critères utilisés pour le choix des membres de la Régie de l'énergie en 1997. L'affaire est pendante.

La requête du CESIR note par ailleurs qu'Anthony Frayne, un autre régisseur, était cadre supérieur chez Hydro-Québec de 1979 à 1997, juste avant sa nomination, où il a œuvré notamment dans le dossier de la tarification.

Requête rejetée

Avant sa nomination, André Dumais, un autre régisseur, travaillait pour Shell Canada. Il a aussi occupé des fonctions stratégiques comme porte-parole de cette industrie, elle aussi placée sous la gouverne de la Régie. Le CESIR a demandé l'an dernier le remplacement de M. Dumais sur le banc responsable de statuer sur le prix de l'essence au Québec, une requête à laquelle le président Guérin n'a pas répondu. Une compagnie pétrolière avait alors soutenu que le CESIR n'avait pas l'intérêt nécessaire pour instituer une telle requête.

Quant à Pierre Dumont, un autre régisseur, il avait occupé avant sa nomination des fonctions stratégiques au Conseil exécutif, c'est-à-dire au ministère du premier ministre Bouchard.

Même chose pour la régisseuse Catherine Rudel-Tessier, une avocate qui a été secrétaire de presse au bureau du premier ministre du Québec de 1981 à 1985 avant de passer à la Commission des Affaires sociales du Québec. Quel rapport pouvons-nous faire entre le travail de cette commission et l'énergie? se demande Me Bellemare pour justifier l'obtention de la liste des critères utilisés pour ces nominations.

Le procureur du CESIR se pose d'ailleurs la même question pour le régisseur François Tanguay, ancien directeur de Greenpeace-Québec où il était responsable du dossier énergétique. Greenpeace-Québec fait partie des organismes représentés devant la Régie dans plusieurs requêtes.

«Soyons clair, précise Me Bellemare. Le centre ne met pas en question les gestes des régisseurs nommés dans sa requête. Il réclame plutôt un examen de la conduite du gouvernement dans cette affaire pour savoir jusqu'à quel point la crédibilité de la Régie répond aux règles reconnues par les tribunaux.»

La requête pour la nomination d'un procureur-enquêteur indépendant cite, en conclusion, une décision de la Cour suprême qui dit que l'apparence d'indépendance pour un membre d'un organisme quasi judiciaire est aussi cruciale que la réalité.

«Le test pour le savoir, écrivait la Cour suprême, consiste à se demander si une personne raisonnablement informée craindrait spontanément un parti pris de la part d'un adjudicataire» dont elle apprendrait le passé.

MARA

SUITE DE LA PAGE 1

la meilleure musique pour exprimer simplement et directement ce qu'on ressent. C'est pas compliqué, le country: c'est le cœur qui t'arrache quand ça te fait mal. C'est la base de la vie.»

Le Chihuahua vient de là, psychédélique à droite, rock à gauche, résolument indescriptible par moments mais presque toujours à base de country and western et de folk, voire de folklore. Western trash pour certains, naïf alternatif pour d'autres, les colleurs d'étiquettes s'accordent au moins pour dire qu'il s'agit d'un album de chouettes chansons au premier degré, fortes en sentiments bruts exprimés sans filtre, d'une même transparente authenticité que celles d'un Willie Nelson ou d'une Bolduc. Tout le contraire d'une Carole Laure se frottant au country le temps d'un disque à la mode. «C'est pas vraiment du country que je fais, précise-t-elle. J'essaie de faire de la musique le plus simplement possible, c'est tout. Parce que mes émotions sont simples. Ça rejoint le country. C'est de la musique de fille de campagne.»

C'est aussi le riche substrat de tout ce qu'elle a joué en dix ans dans le paysage musical montréalais. Dix ans, déjà? Nous accusons tous deux le coup: j'étais au Devoir il y a neuf ans. «Dix ans que je fais des shows en dehors de l'école», résume-t-elle. L'école de musique, s'entend: Mara Tremblay est en effet musicienne de formation classique.

«À 14 ans, j'étais punk au boulot et j'étais dans le Chœur métropolitain. Je suis contente d'avoir été là parce que ça m'a fait connaître encore d'autres sortes de musiques. C'est aussi grâce à ça que je sais pourquoi j'aime pas les affaires compliquées.» Fin 1991, on la remarqua au violon avec les Maringouins, bande country-rock qui ravivait le répertoire de La Bolduc. Le disque avait été lancé à l'Inspecteur Espingue. J'étais là, assez fasciné par cette luciole qui virovoltaït avec son archet autour des Maringouins. Chez Gamma, un nouveau directeur artistique, jeune passionné de chanson québécoise, débarquait dans le métier. Un certain Patrice Duchesne, futur cofondateur de l'étiquette DisQuébec, où Mara le rejoignit en 1995, devenue frangine attirée des Frères à ch'val après avoir transité chez les Colocs.

C'est ce qu'elle croyait être toute sa vie. La fille du band. Ou alors violoniste accompagnatrice, comme elle le fut pour Nanette Workman et Lhasa de Sela. La voilà pourtant bombardée artiste solo. Une idée de Patrice Duchesne, toujours lui, passé en 1997 chez Audiogram, la compagnie de disques pionnière de Michel Bélanger. «Ce disque, ça vient de Patrice à 100 %. Après les Frères, je ne savais plus du tout où je m'en allais. J'étais toute seule avec mon petit à Saint-Lambert et plus rien n'arrivait. Sans rien forcer, il m'a suggéré de faire mon disque.» De fait, il revenait à la charge, aussi persistant que fidèle. «Il m'envoyait des cartes postales

où il écrivait: «As-tu pensé à une carrière solo?» Mara n'avait jamais écrit qu'une seule chanson, *Tout nue avec toi*, sortie de nulle part un matin. Une fois encouragée, les suivantes ont coulé de source. «Les phrases qui me passaient par la tête, au lieu de les laisser là, je les ai écrites.» Tout simplement.

Il n'y a pas eu, pour la carrière solo de Mara Tremblay, d'étude de mise en marché. Personne ne l'a découverte et modélisée selon les paramètres des programmateurs de radio. Chacun a répondu aux simples élans du cœur: Duchesne a craqué, Bélanger a craqué derechef, et tout a suivi naturellement. Le Chihuahua est né dans le plaisir au Lac-Saint-Jean, dans le studio maison du chalet d'un autre inclassable, Fred Fortin, réalisé sans la moindre concession avec des gens habiles de leurs mains et libres dans leur tête, dont l'excellent Olivier Langevin. «De toute façon, si j'avais pas pu le faire à mon goût, y en aurait pas eu d'album. C'est pareil pour les shows. Il n'y a pas de plan. Chez Audiogram, ils n'ont jamais eu peur que l'album ne joue pas à la radio. Au contraire, je pense que ça faisait leur affaire. Ils ont seulement envoyé le disque à Radio-Canada et aux stations communautaires.» Et si l'album, envers et contre tout, dépassait le succès d'estime? Et si elle devenait une vedette? Elle s'en contrefout. Vraiment. «J'aimerais juste pouvoir m'acheter une petite maison de campagne. Je suis tellement pas une fille de ville.» Et Mara d'évoquer son besoin vital, en ce printemps naissant, de respirer la «bonne bouse de vache».

Peut-être se résoudra-t-elle à s'acheter un nouveau violon. Celui qui lui servira ce soir pour deux chansons est emprunté: cet automne, en même temps qu'on lui rallait un joli tas de disques dans son appartement, on lui a volé le sien, le violon chéri que papa lui acheta il y a vingt ans. «C'est sûrement quelqu'un qui a fait ça pour manger», suppose-t-elle, compatissante. Elle évoque le cambriolage du même ton infiniment triste que dans *La Chanson perdue*, lorsqu'elle chante: «*Chu ben trop perdue / Peut-être m'entends-tu crier*». De toute évidence, la perte de l'instrument se pleure comme une mort. «Je ne suis plus violoniste. On m'a amputé le bras.» La tournée des préteurs sur Elles n'a rien donné. «J'ai arrêté de chercher parce que ça entretenait l'espoir. Ça me faisait souffrir.» Y a-t-il un voleur de violon repentant qui lit *Le Devoir*? Ou quelque lecteur qui se serait procuré en octobre un beau violon pas cher? «Je le rachèterais», déclare-t-elle, le regard brillant, assumant fièrement la naïveté de son offre.

MARA TREMBLAY

Au Cabaret du Musée Juste pour rire ce soir à 20h30.
Martin Lapalme en lever de rideau.

Un guide pour les bénévoles à l'école

(Le Devoir) — La Direction de la santé publique de Montréal-Centre a rendu public hier un guide d'intervention destiné aux adultes des milieux communautaires qui travaillent auprès d'enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Le guide s'adresse aux adultes qui, après les classes, envahissent les écoles de plusieurs quartiers défavorisés afin de donner un coup de pouce pour favoriser la réussite scolaire. «Le milieu communautaire est désormais ce fameux soutien scolaire auparavant assuré par les parents», résume France Gauthier, de la Santé publique. Et à ceux qui ne s'en seraient pas en-

core aperçus, elle rappelle que le décrochage scolaire est un des facteurs conduisant à de nombreux autres problèmes de santé (physique et mentale). Deux organismes communautaires, Je Passe-Partout et le Centre Mariebourg, ont participé à l'élaboration du guide de 300 pages, qui contient 70 conseils et outils d'intervention. Une exemple? La campagne d'idées positives. Ainsi, on suggère au personnel de l'école de relancer les parents non seulement pour les mauvais coups de l'enfant mais aussi pour ses bons coups. «Le parent vit du succès à travers son enfant et c'est fondamental», constate Mme Gauthier.

RÉFORME

SUITE DE PAGE 1

«Si la baisse des prestations que nous constatons est due au fait qu'il y a plus de femmes qui sont sur le marché du travail, c'est une bonne nouvelle. Mais si, par contre, nous constatons que les femmes ont été écartées du régime et que c'est la raison pour laquelle il y a moins de femmes qui ont obtenu de l'assurance-emploi au cours de la dernière année, ça voudrait dire qu'il faudrait s'en préoccuper et évidemment prendre action pour corriger une telle situation», a-t-il concédé à sa sortie de la Chambre. Sa position à l'égard des jeunes demeure toutefois inchangée. Il persiste à croire que les jeunes n'ont rien à gagner d'un accès plus facile à l'assurance-emploi. Il vaut mieux, croit-il, leur offrir des programmes de formation et d'intégration au marché du travail. «Nous voulons les aider à intégrer le marché du travail. Nous voulons leur bien. Nous ne voulons pas simplement leur donner du chômage et les garder dans la facilité», a-t-il dit aux Communales.

L'adoption d'un système basé sur les heures devait rendre le programme accessible à tous les travailleurs salariés. Apparaissant, il fallait, pour être admissible, avoir travaillé 20 semaines de 15 heures ou plus. Maintenant, il faut entre 410 et 700 heures pour se qualifier. Un nouvel arrivant sur le marché du travail ou une personne l'ayant quitté pendant plus de deux ans doit en accumuler 910. Le nouveau régime avantage les personnes travaillant plus de 35 heures par semaine, comme certains travailleurs saisonniers. En faisant de longues heures, ils se qualifient plus rapidement. Par contre, les personnes qui travaillent moins de 35 heures y arrivent plus lentement qu'avant.

Cette méthode affecte directement les femmes et les jeunes et serait grandement, quoique pas exclusivement, responsable de la baisse de leurs demandes de prestations régulières. Selon les auteurs, 26 % des femmes travaillaient entre 15 et 34 heures en 1995-96. La proportion est passée à 28 % en 1997-98. Au cours des mêmes années, le pourcentage des jeunes dans la même situation s'est maintenu à 31 % alors qu'environ 20 % travaillaient moins de 15 heures. Le rapport indique aussi que les jeunes et les femmes sont des chômeurs occasionnels et non pas fréquents, «ce qui montre qu'en dépit de leurs régimes de travail, ils dépendent moins du régime d'assurance-emploi, sauf en période de récession».

Il faut noter que, contrairement à ce qu'on croyait, la réforme n'a pas porté atteinte à l'accès aux prestations de maternité, aux prestations parentales ou aux prestations de maladie.

On savait que le ratio prestataires-chômeurs était passé d'au-delà de 80 % à la fin des années 80 à seulement 42 % en 1997. Le rapport rappelle que la moitié de cette baisse serait attribuable aux quatre réformes mises en œuvre depuis 1990. On ignore toutefois la part qui revient à la dernière adoptée en 1996 et mise en vigueur en 1997. Le rapport est tout aussi silencieux sur le sort réservé aux personnes qui travaillent moins de 15 heures et qui, avant la réforme, ne cotisaient pas à l'assurance-chômage. On ne sait pas combien d'entre elles ont pu depuis être admissibles à des prestations et combien ont cotisé sans pouvoir espérer en bénéficier.

Pour le Bloc et le NDP, qui dénoncent la réforme depuis ses débuts, ce rapport est une douce revanche car il vient confirmer plusieurs de leurs prédictions. Pour le chef bloquiste Gilles Duceppe, la réponse du ministre est par conséquent inadmissible tout autant que son refus de déposer le rapport avant le dernier budget. «*Pierre Pettigrew s'est prêté docilement aux intentions [du ministre des Finances] Paul Martin*» qui, depuis quelques années, se sert des surplus générés par le programme d'assurance-emploi pour remplir ses coffres.

Le rapport d'évaluation annuel fait d'ailleurs largement état des économies réalisées par le gouvernement. De 1995-96 à 1997-98, la facture totale des prestations est passée de 12 à 10 milliards par année, une baisse de 16 %. La réforme serait responsable de la moitié de ces économies alors que l'autre moitié serait attribuable à l'amélioration du marché de l'emploi et de l'économie. M. Pettigrew n'a pas voulu expliquer, à la lumière de ces chiffres, pourquoi le dernier budget annonçait une hausse de 1,3 milliard des coûts du programme. Selon Gilles Duceppe, il s'agit «d'un maquillage» supplémentaire.

«QUÉBEC LIVRES»

SUITE DE LA PAGE 1

On aurait dit que tout le Québec s'était soudain donné rendez-vous au Salon, des 200 écrivains, invités ou venus avec leurs éditeurs, aux professionnels du livre, en passant par les amateurs de radio qui diffusent de Paris pour l'occasion. Sans oublier les artistes de passage pour le Printemps du Québec, et bien sûr l'inévitable Robert Charlebois, venu vendre son premier roman... et peut-être même un peu de bière. Du côté français, on pouvait croiser la styliste Sonia Rikiel, l'éditeur Hubert Nyssen (Actes Sud) et quelques-uns des grands pontes de l'édition française.

Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l'édition française, semblait pour le moins surpris de cette avalanche d'écrivains québécois. Les Brésiliens étaient 30 l'an dernier. Cette année, les Québécois sont plus de 200.

«Il y a plusieurs mois, j'aurais été incapable d'imaginer qu'il y aurait autant de monde intéressés à venir au Salon», dit Eyrolles. C'est une surprise très positive. Ce qui nous a frappés, c'est la richesse de la création littéraire québécoise, dont nous n'avions pas idée.» Serge Eyrolles estime qu'en cette neuvième année où le Salon invite un pays étranger, «c'est la première fois qu'on atteint un tel intérêt de la part des médias». Pour la radio seulement, les seules heures de diffusion qui seront consacrées au Québec par Radio France (30 heures) égalent presque celles consacrées l'an dernier au Brésil par toutes les chaînes françaises (32 heures).

«Mais l'engouement est là parce qu'il y a de bons auteurs. Et des auteurs qui communiquent bien avec le public.» Serge Eyrolles reste discret sur ce que pourrait être l'avenir des éditeurs québécois en France, dont le succès viendrait gruger un marché saturé. C'est la première fois que les éditeurs français invitent des éditeurs qui peuvent devenir leurs concurrents puisqu'ils publient aussi en français. «On découvre que la littérature québécoise peut avoir un marché en France. Or on produit déjà trop de livres en France», dit Serge Eyrolles.

L'écrivain Dany Laferrière, qui sera ce soir à l'émission *Bonillon de culture*, déplore, à compte tenu de l'orientation du Printemps du Québec, qu'on ait écarté les écrivains qui ne sont pas considérés comme modernes. Laferrière estime néanmoins que cet événement met les Québécois au centre de la scène littéraire française. «C'est beaucoup. [...] Mais il faudra qu'il y ait des suites.» Selon Serge Eyrolles, la publicité qui a entouré le Brésil l'an dernier produit encore des effets un an plus tard sur les ventes des auteurs brésiliens en France.

En première page du cahier littéraire du quotidien *Le Monde*, l'écrivain et cinéaste Jacques Godbout signe dans l'édition d'hier un véritable manifeste en faveur de l'édition québécoise. Un manifeste qui n'est pas tendre sur le regard hautain, folklorique et pour ainsi dire un tantinet colonial que porteraient les Français sur notre littérature.

C'est étrangement la première fois que le Salon invite un pays qui n'est pas souverain. Or, malgré le thème choisi, «Un accent d'Amérique», c'est «Vive le Québec livres!» qui revient dans presque tous les dossiers spéciaux que publiera aujourd'hui quotidiens et magazines. Comme quoi les meilleurs journalistes auront beau inventer les slogans les plus «sonnés», les Français en feront toujours ce qu'ils voudront.